

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Rapport annuel 2024



INTRODUCTION

L'ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (qui, sous l'impulsion du Conseil régional d'Île-de-France, a rejoint l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France le 1^{er} août 2017), a proposé aux collectivités une trame de rapport comprenant des indicateurs techniques et financiers incontournables pour décrire de manière synthétique le service public d'élimination des déchets.

Afin de renforcer la pertinence des données et de faciliter la comparaison avec les collectivités franciliennes, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a souhaité intégrer ces indicateurs depuis le rapport annuel 2006.

Ce format du rapport annuel permet donc de mesurer la qualité du service offert à nos usagers et d'apprécier les performances de collecte sélective sur le territoire du SMICTOM.

SOMMAIRE

1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

P.4

- > Composition et territoire du SMICTOM en 2024
- > Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM
- > Cartographie du territoire du SMICTOM
- > Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés
- > Opérations assurées par le SMICTOM

2

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

P.7

- > Organisation de la collecte des déchets sur le territoire du SMICTOM
- > La collecte des ordures ménagères
- > La collecte sélective
- > La collecte et la valorisation des déchets alimentaires
- > Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM
- > Les déchets des gros producteurs professionnels : la collecte des déchets assimilés
- > La collecte des encombrants
- > Le service Allo Déchets
- > Résultats de la collecte en 2024
- > Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014
- > Qualité de la collecte sélective : caractérisations au centre de tri
- > Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM
- > Les installations de traitement
- > Caractéristiques du réseau de déchèteries

3

COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

P.24

- > Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat
- > Les indicateurs économiques

4

MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

P.27

- > La gestion de proximité des biodéchets
- > La sensibilisation au gaspillage alimentaire
- > L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés
- > La reprise des textiles
- > Collecter les papiers d'écriture pour favoriser leur recyclage
- > La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

5

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

P.35

- > Les animations scolaires
- > Les événements du SMICTOM
- > Participation aux manifestations locales
- > Les outils de communication du SMICTOM
- > Les autres outils de communication
- > Les campagnes de communication

6

L'EMPLOI

P.48

- > Les services du SMICTOM : organigramme
- > L'emploi d'insertion

7

TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

P.50

- > Caractéristiques du syndicat de collecte
- > Indicateurs techniques sur les opérations de collecte
- > Indicateurs financiers

8

ANNEXES

P.52

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Composition et territoire du SMICTOM en 2024

Nom des collectivités adhérentes*	Nombre de communes	Population	Part / population totale	Part d'appartements
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	26	70 909	67%	40%
Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux	1	1 026	1%	8%
Communauté de communes Moret Seine et Loing	8	33 226	32%	22%
TOTAL SMICTOM	35	105 161	100%	34%

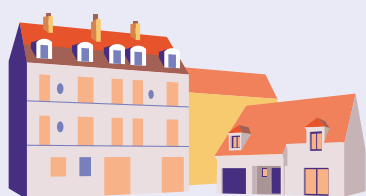
* Ou en convention

Composition et territoire du SMICTOM (source INSEE recensement 2021)

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 35 communes rurales et semi urbaines soit 105 161 habitants. Situées dans le sud de la Seine-et- Marne, ces communes possèdent un parc de logements composé de nombreuses habitations individuelles et résidences secondaires.

35 communes
105 161 habitants

Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM



Parc de logements total :
53 364 logements

Part de résidences secondaires : **5,9 %**
(moyenne départementale : 3 %)



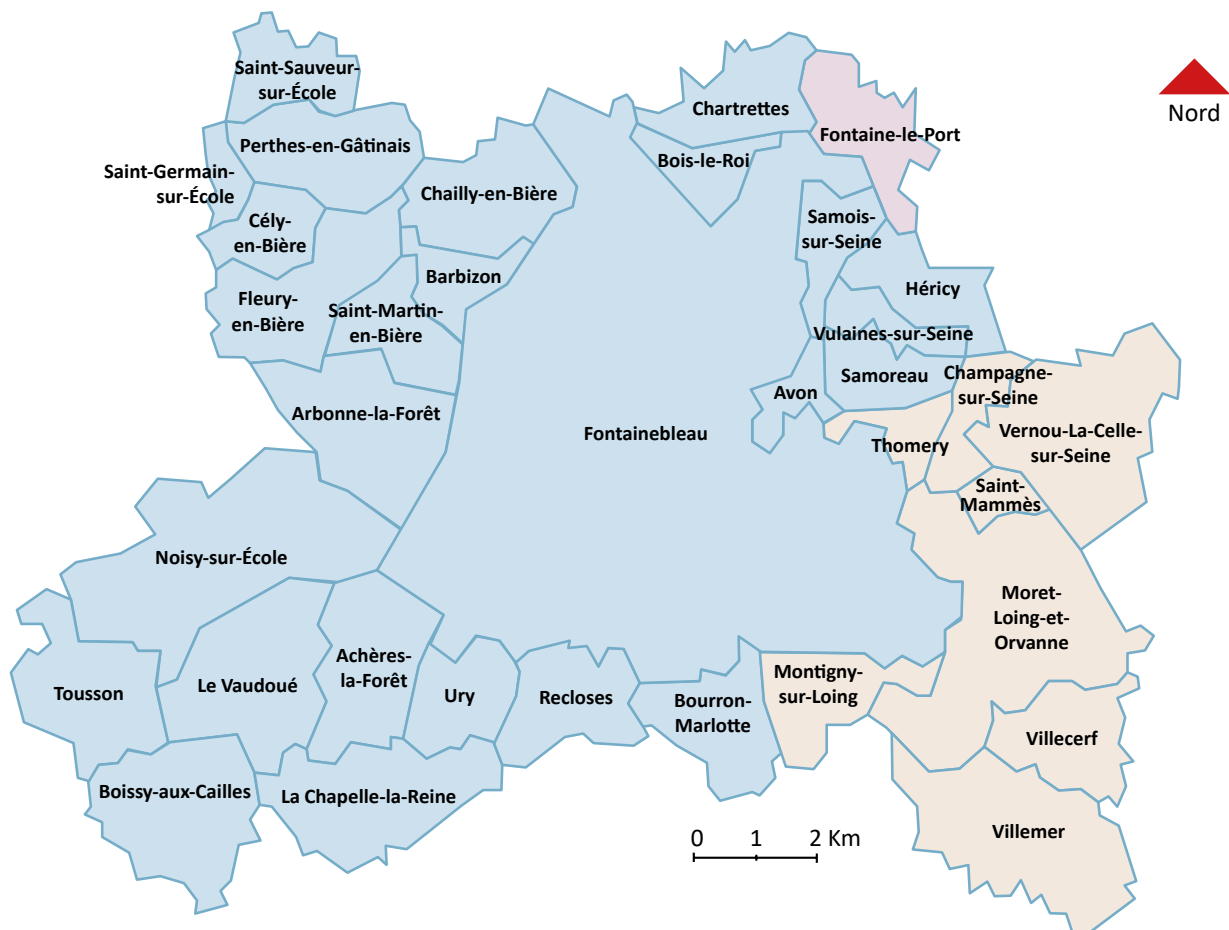
Part des appartements dans l'ensemble des logements : **35,1 %**

Part de résidences principales :
85,8 %

Part de logements vacants :
8,3 %

100 %
du territoire
desservi

Cartographie du territoire du SMICTOM



● Communauté d'Agglomération
du Pays de Fontainebleau

● Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux

● Communauté de Communes
Moret Seine et Loing

Carte représentant le territoire desservi par le service public de gestion des déchets.

Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés

Compétences exercées par le SMICTOM	Mode d'organisation de la collecte	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à- porte Apport volontaire	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL
Emballages, papiers, verre	Porte-à- porte Apport volontaire	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL
Déchets verts	Porte-à-porte Allo déchets Déchèterie	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM
Déchets alimentaires	Porte-à- porte Apport volontaire	VEOLIA Compost & Nous IN'PACT
Déchets encombrants	Porte-à-porte Allo déchets Déchèterie	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM
Déchets apportés en déchèterie	Apport volontaire Allo déchets	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM
Déchets assimilés aux ordures ménagères (activités des professionnels)	Porte-à-porte Redevance spéciale	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL

Opérations assurées par le SMICTOM

Les communautés d'agglomération et de communes adhérentes au SMICTOM lui ont délégué la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

Le SMICTOM a quant à lui transféré la compétence valorisation/ traitement des déchets et gestion des déchèteries aux syndicats suivants : le SMITOM-LOMBRIC, le SIREDOM, BEGEVAL et le SMETOM de la Vallée du Loing (pour la compétence déchèterie, par convention).



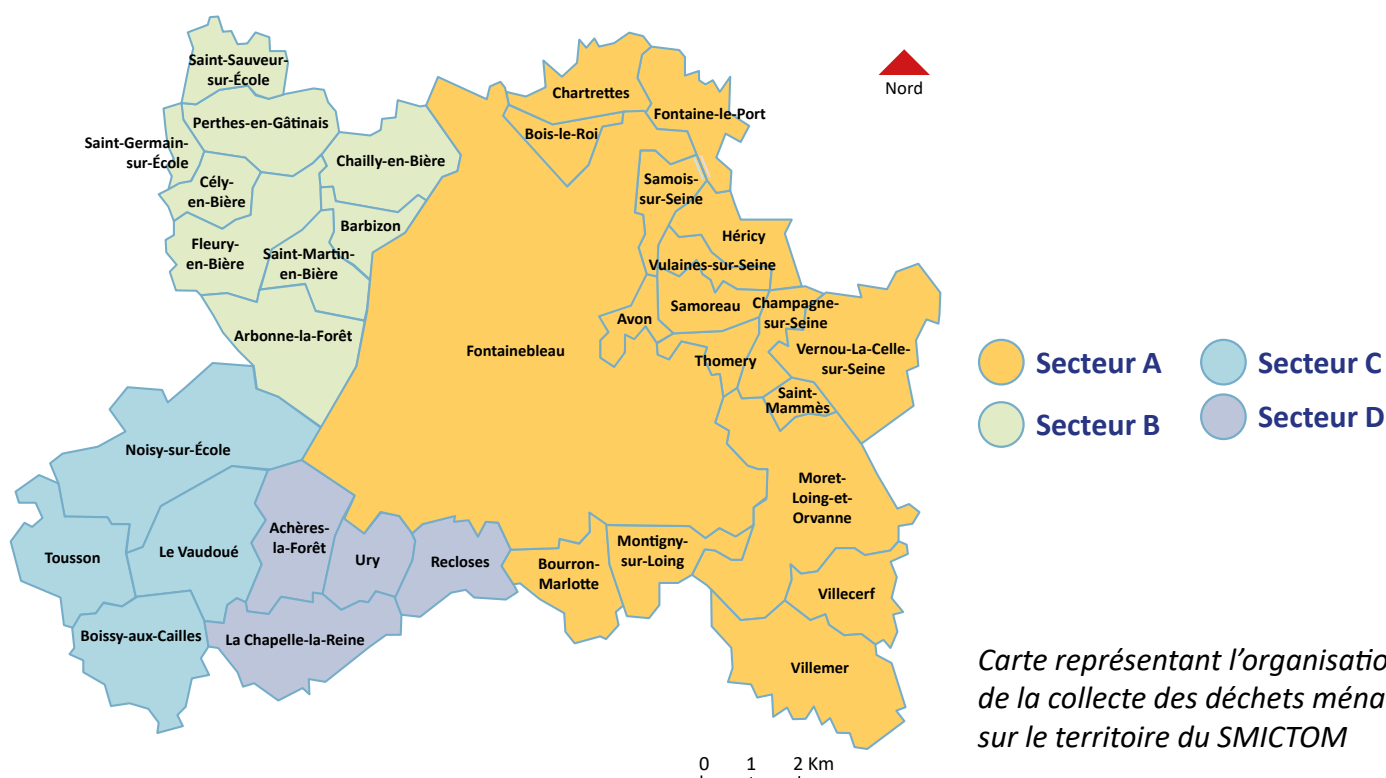
Organisation de la collecte des déchets sur le territoire du SMICTOM

Réalisée par le groupement AUBINE-KUTLER dans le cadre du marché notifié en avril 2014 puis renouvelé au 1^{er} février 2023, la collecte des principaux flux de déchets ménagers s'effectue sur la totalité des communes du SMICTOM selon le mode présenté ci-après. Des exceptions peuvent être observées dans les hypercentres de Fontainebleau et de Moret-sur-Loing (Moret-Loing-et-Orvanne) avec une collecte en modules ou exceptionnellement en sacs.

La collecte des ordures ménagères

Suivant la taille et le choix des communes, on distingue des fréquences de collecte des ordures ménagères différentes : de 6 fois par semaine pour l'hypercentre de Fontainebleau à une fois par semaine pour les communes rurales ou semi-rurales. De la même façon, la fréquence de collecte des emballages et papiers varie de 2 fois par semaine à une fois toutes les 2 semaines.

Du fait de la modification du périmètre du SMICTOM au cours des dernières années, le territoire est divisé en 4 secteurs de collecte (carte ci-dessous).



La collecte sélective

L'établissement des consignes de tri élargies à l'échelle nationale au 1^{er} janvier 2023 a permis une harmonisation du schéma de tri sur le territoire du SMICTOM et la généralisation de la collecte en porte-à-porte des emballages et des papiers.

Les anciennes colonnes d'apport volontaire pour les journaux-magazines sur le secteur B ont été transformées en colonnes d'emballages et papiers mélangés.

Les emballages en verre sont collectés selon les secteurs et type d'habitat, en porte-à-porte ou en apport volontaire.



La collecte et la valorisation des déchets alimentaires

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Les déchets alimentaires composent une part importante des ordures ménagères (52 kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM).

Depuis le 31 décembre 2023, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire pour tous les producteurs particuliers ou professionnels. À ce titre le SMICTOM a accompagné les administrés et professionnels de son territoire afin de proposer des solutions concrètes.

Une série de réunions publiques d'information sur le tri à la source des biodéchets ont été animées dont plusieurs en 2024 :

- > À Champagne-sur-Seine le 24 janvier 2024
- > À Bourron-Marlotte le 25 janvier 2024
- > À Fontainebleau à destination des résidences bellifontaines le 8 octobre 2024 avec la Mairie de Fontainebleau et l'association Compost et Nous

Pour répondre à cette obligation, et en complément des dispositifs de compostage individuel et collectif portés par le SMICTOM, le syndicat a proposé à l'ensemble des communes de son territoire d'implanter des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires à destination des foyers ne pouvant pas composter.

Près d'une centaine de bornes a ainsi été mise en place dès 2024 sur le territoire.

Née de l'expérimentation de collecte séparée menée depuis 2019 dans le cadre du projet « L'Assiette Durable » dans 2 établissements du territoire (lycée François Premier à Fontainebleau et lycée Uruguay France à Avon), une collecte en porte-à-porte des restaurants scolaires communaux a également été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

En 2024, les résultats de la collecte sont encourageants bien qu'encore réduits :

- > 118 tonnes ont été collectées dans les bornes d'apport volontaire,
- > 60 tonnes auprès des restaurants scolaires communaux,
- > 29 tonnes auprès des lycées inscrits dans la démarche depuis plusieurs années :
 - > Lycée Uruguay à Avon : 9,7 tonnes
 - > Lycée François 1^{er} à Fontainebleau : 19,5 tonnes

Soit un total de 207 tonnes.

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE EN 2024

Modalités de collecte selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie	Données de collecte en kg/hab desservi/an
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Prestataires AUBINE KUTLER	C1 à C6	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle bordeaux	92 %	229
			Habitat collectif Bac gris couvercle bordeaux		
			En sacs (dans 2 centres-villes)		
Collecte des déchets verts	Prestataires AUBINE KUTLER	C0.5 à C2	Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron	64 %	43
Collecte sélective du verre	Prestataires AUBINE KUTLER	C1	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune	88 %	28
			Habitat collectif Bac gris couvercle vert		
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines	Prestataires AUBINE KUTLER	C0.5 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune ou bac simple couvercle jaune	90 %	47
			Habitat collectif Bac gris couvercle jaune		
Collecte des encombrants	Prestataires AUBINE KUTLER	2 à 4 fois par an	En tas sur la voie publique	3 %	0,5

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

SECTEUR A

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Semi-enterrées	35	Avon, Champagne-sur-Seine, Fontainebleau, Moret-Loing-et-Orvanne (Ecuelles et Veneux-Les Sablons), Samoreau
	Enterrées	49	
Collecte sélective des emballages et papiers	Semi-enterrées	32	
	Enterrées	44	
Collecte sélective du verre	Semi-enterrées	23	
	Enterrées	28	
Collecte des déchets alimentaires	Abris-bacs	92	Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fontaine-le-Port, Fontainebleau, Héricy, Montigny-sur-Loing, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer, Vulaines-sur-Seine

SECTEUR B (ex-Pays de Bière)

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des emballages, et papiers	Aériennes	2	Arbonne-la-Forêt, Barbizon Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole
	Enterrées	18	
Collecte sélective du verre	Aériennes	3	
	Enterrées	39	
Collecte des déchets alimentaires	Abris-bacs	8	Arbonne-la-Forêt, Barbizon Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

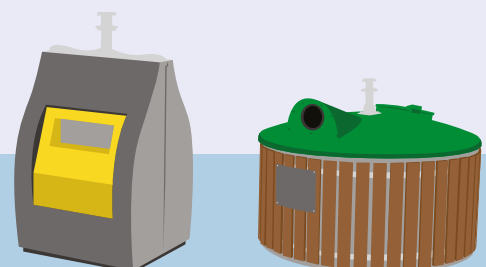
SECTEUR C (bornes SIREDOM)

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des emballages, et papiers	Aériennes	3	Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Tousson
	Enterrées	8	
Collecte sélective du verre et des flacons de parfum	Aériennes	4	
	Enterrées	11	
Collecte des déchets alimentaires	Abris-bacs	2	Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole,

SECTEUR D

Collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Enterrées	2	La Chapelle-la-Reine
Collecte sélective des emballages, et papiers	Enterrées	2	La Chapelle-la-Reine
Collecte sélective du verre	Aériennes	10	Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses, Ury
	Enterrées	5	
Collecte des déchets alimentaires	Abris-bacs	6	La Chapelle-la-Reine, Recloses, Ury

En remplacement des bornes aériennes ou regroupement de bacs, le SMICTOM a progressivement implanté des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur certaines communes du territoire. En effet, cette mise en place vise plusieurs objectifs : améliorer le cadre de vie, faciliter l'accès aux conteneurs et améliorer la qualité du tri dans certains collectifs denses.



MODALITÉS DE COLLECTE PAR SECTEUR ET

SECTEUR A

Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte-à-porte concerne 3 ou 4 flux différents avec mise à disposition de bacs simples ou compartimentés.

Emballages
et papiersEmballages
en verre

Végétaux

Ordures
ménagères**Pour l'habitat collectif :**

- > la collecte en porte-à-porte concerne 3 flux différents avec distribution de bacs simples.
- > la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés concerne 2 ou 3 flux.

Emballages et papiers



Ordures ménagères



Emballages en verre



Déchets alimentaires



SECTEUR B

Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte-à-porte concerne 3 flux différents.

Emballages et papiers



Ordures ménagères



Végétaux



Emballages en verre



Déchets alimentaires

**Pour l'habitat collectif :**

- > la collecte en porte-à-porte concerne 2 flux différents avec distribution de bacs simples.
- > la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés concerne 2 flux.

Emballages et papiers



Ordures ménagères



Emballages en verre



Déchets alimentaires



SECTEUR C**Pour l'habitat pavillonnaire et collectif :**

la collecte en porte-à-porte concerne 2 flux différents.

Les emballages en verre sont collectés en points d'apport volontaire.

Il existe également des bornes d'apport volontaire «emballages et papiers» pour les zones d'habitat dense et les résidences secondaires.

Emballages et papiers



Ordures ménagères



Emballages en verre



Déchets alimentaires

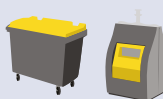
**SECTEUR D****Pour l'habitat pavillonnaire et collectif :**

la collecte en porte-à-porte concerne 2 flux différents.

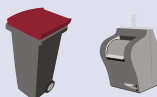
Les emballages en verre sont collectés en points d'apport volontaire.

Il existe également des bornes d'apport volontaire «emballages et papiers» pour les zones d'habitat dense et les résidences secondaires.

Emballages et papiers



Ordures ménagères



Emballages en verre



Déchets alimentaires



Les déchets des gros producteurs professionnels : la collecte des déchets assimilés

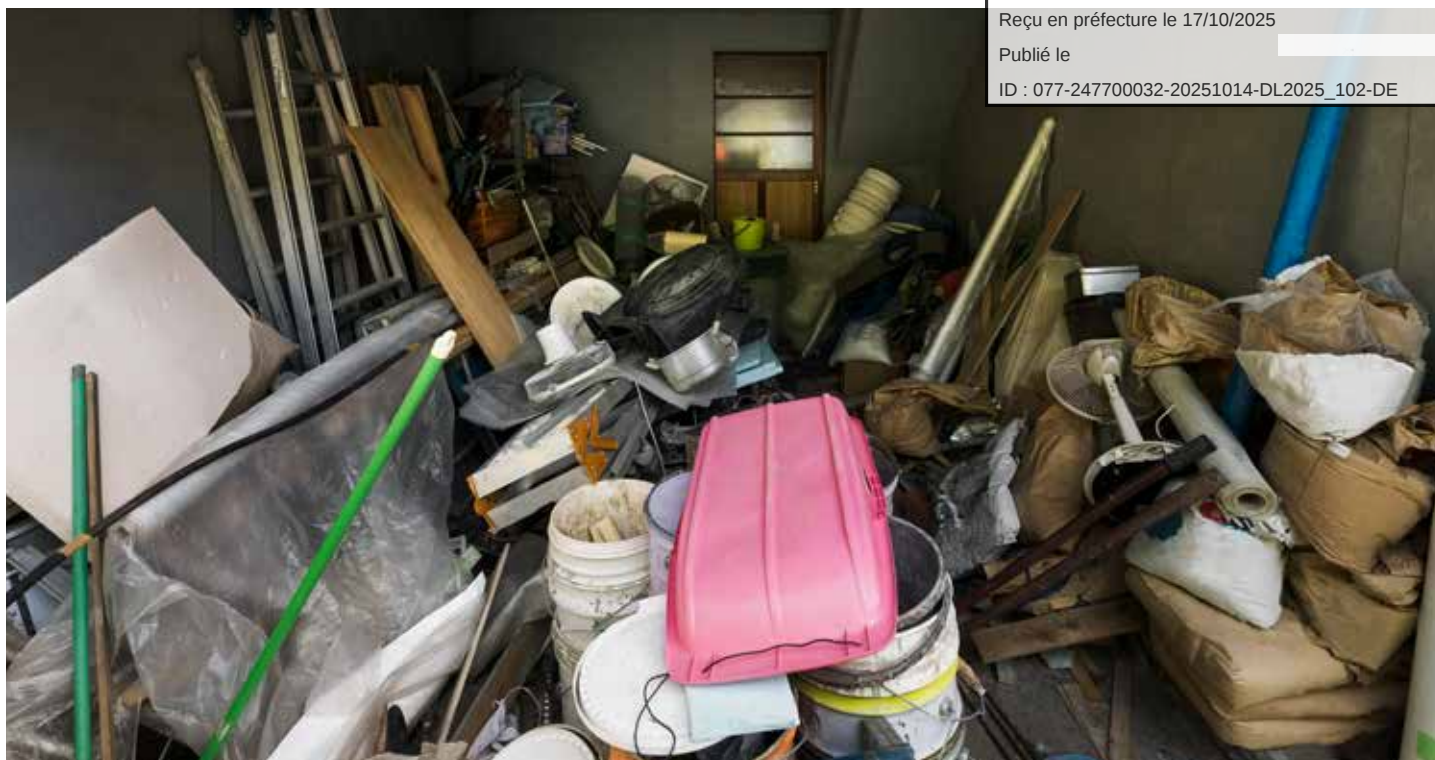
Cette collecte s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères et concerne les producteurs professionnels (commerçants, entreprises...) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures à celles d'un ménage. Pour financer ce service, le SMICTOM a institué depuis juin 2001 la redevance spéciale. Chaque professionnel usager de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés. Le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur.



	Nombre de redevables	Tonnages produits par les redevables
2009	239	6193
2010	254	6344
2011	231	5959
2012	241	6006
2013	247	5937
2014	247	5750
2015	255	5880
2016	260	5773
2017	260	5754
2018	269	5603
2019	251	5529
2020	251	5718
2021	259	5725
2022	295	6108
2023	299	6261
2024	307	6209

Bilan des redevables du SMICTOM





La collecte des encombrants

Ce service assuré par le groupement AUBINE-KUTLER est aujourd'hui limité à quelques communes. Depuis l'ouverture du réseau de déchèteries au début des années 2000, de nombreuses communes ont décidé de supprimer ce service.

Afin de permettre la valorisation des encombrants exigée par la réglementation, le service de collecte de ces déchets en porte-à-porte a évolué pour laisser place à un service individualisé.

48 tonnes d'encombrants ont été collectées en 2024 sur les communes de Boissy aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-École et Tousson.

Cette collecte sera arrêtée en fin d'année 2024 et remplacée par le service Allo Déchets.

Suppression des collectes en porte-à-porte des encombrants.

Le service Allo Déchets

Avec l'arrêt de la collecte en porte-à-porte des encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte à domicile sur appel téléphonique afin de permettre une valorisation de ces déchets.

L'objectif du service est de se substituer à l'habitant qui ne peut se rendre en déchèterie. Financé en majorité par le SMICTOM, seule une petite partie du coût reste à la charge de l'utilisateur.

Vingt-huit communes sont couvertes par le service en 2024.

Les objets en bon état sont triés et proposés à la recyclerie Envie d'R pour leur offrir une seconde vie.

En 2024, l'utilisation du service Allo Déchets a légèrement diminué avec environ -2,6% de demandes enregistrées par rapport à l'année précédente.



Tonnages collectés en 2024 et performances de collecte

Données du SMICTOM 2024			Données comparatives Île de France et Seine et Marne	
	Tonnages totaux	Performances en kg/hab	Performances en Kg/hab Île-de-France 2022	Performances en Kg/hab Seine-et-Marne 2022
Ordures ménagères (avec assimilés)	26 244	250	268	265
Emballages/journaux-magazines	5 497	52	40	41
Verre	3 355	32	21	22
Déchets verts	4 561	43	18	30
Déchets alimentaires	207	2	1	0
Encombrants (hors déchèterie)	48	0,5	25	13
TOTAL	39 912	379,5	373	371

Tonnages des différents flux collectés par le SMICTOM



Une production
de déchets ménagers et
assimilés stable (+1%).

Des performances de
collecte sélective supérieures
à la moyenne francilienne.

Après une baisse en 2023, malgré l’intégration d’un nouveau secteur de collecte (secteur D) la production d’ordures ménagères se stabilise en 2024.

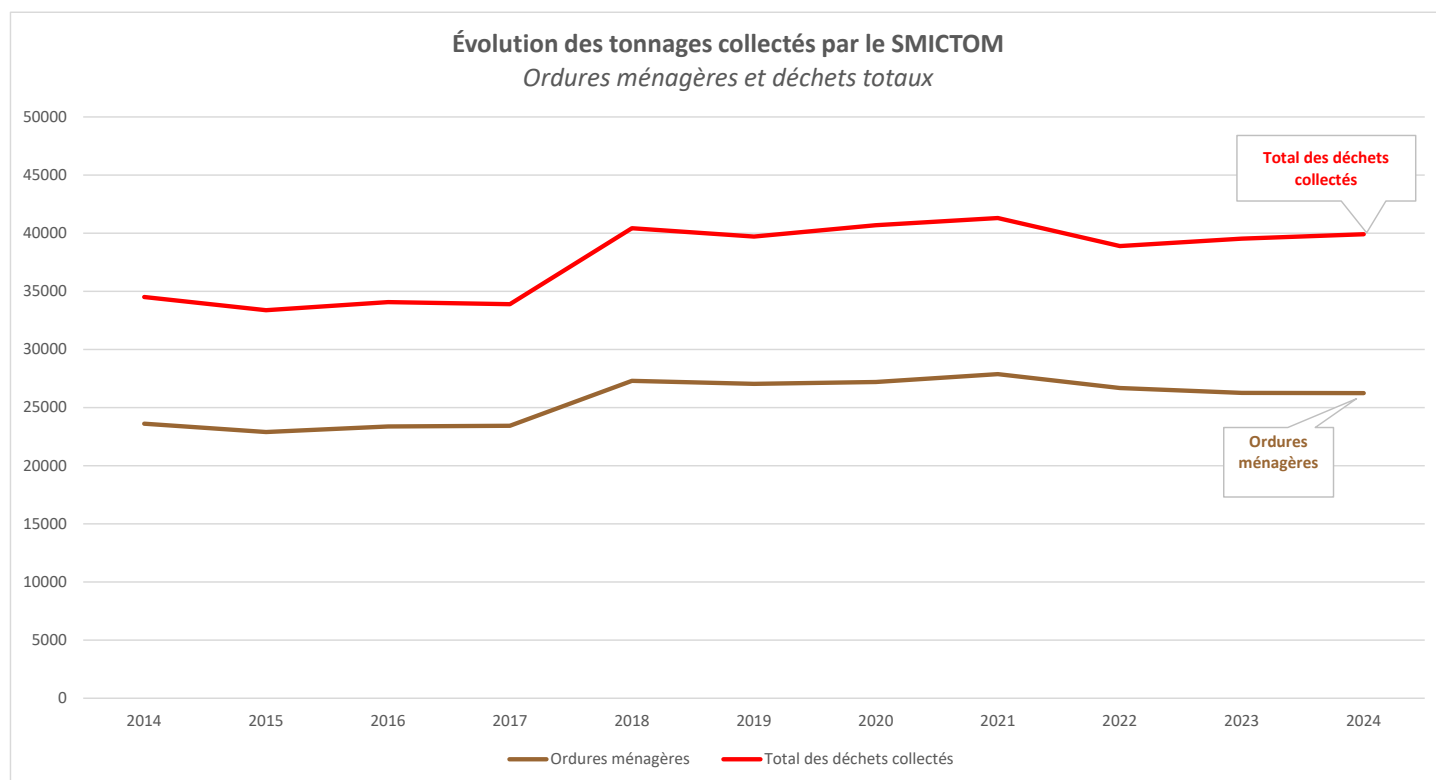
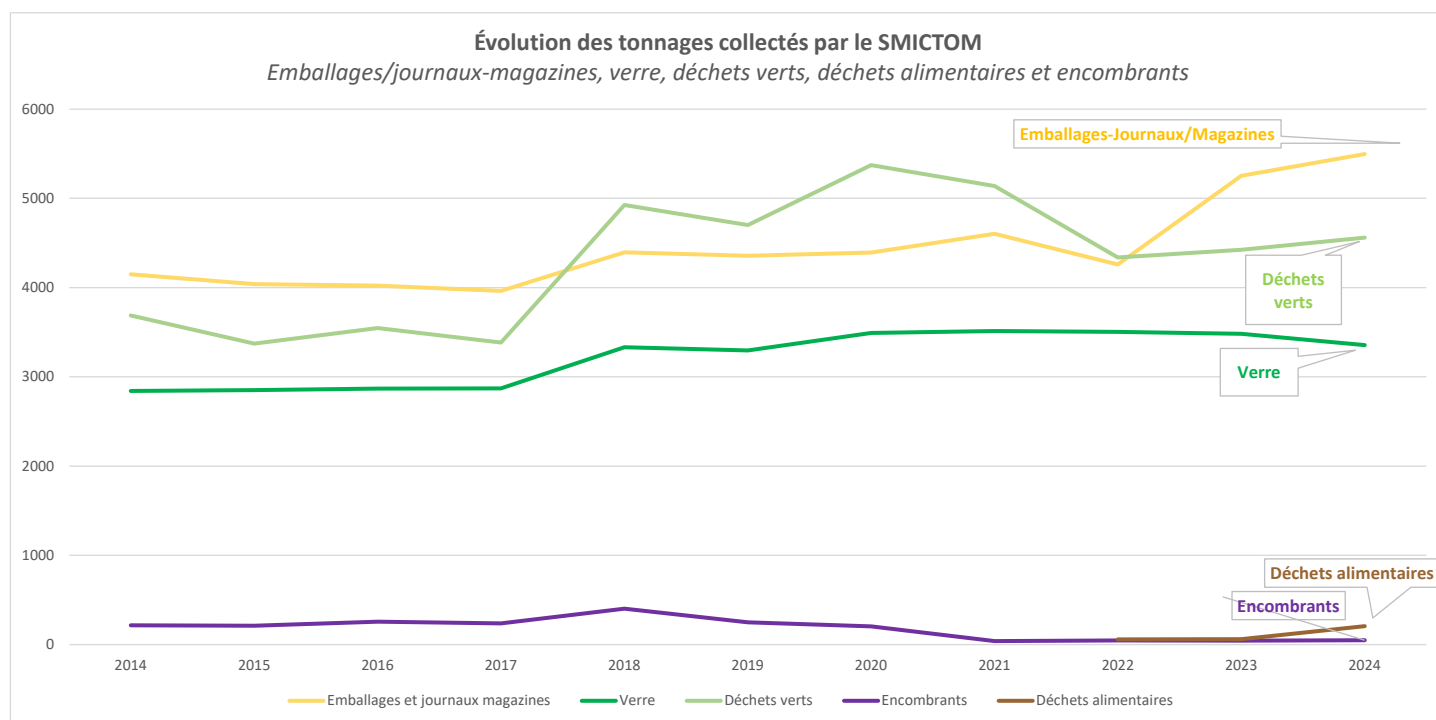
Les performances atteintes sur le territoire du SMICTOM sont bonnes :

- > La production d’ordures ménagères est stable, en-dessous de la moyenne régionale et départementale.
- > Concernant les emballages et papiers, la performance par habitant augmente (+4.6%)
- > La collecte du verre est stable
- > La production de déchets verts est en augmentation (+3%)

Sur l’ensemble des flux de la collecte sélective, les performances par habitant dépassent significativement les performances moyennes d’Île-de-France.

Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE



À noter, l'augmentation marquée de 2018 correspond à l'extension du périmètre de compétence du syndicat.

L'évolution des courbes en 2024 montre une tendance globale stable de la production de déchets (+0,8%).

Si la production d'ordures ménagères se maintient à un niveau équivalent à 2023 (-0.09%), les tonnages d'emballages ménagers et papiers continuent à augmenter (+4,6%), illustrant l'augmentation des performances de tri des habitants.

Les tonnages de déchets alimentaires collectés séparément restent modestes et n'impactent pas encore la production des ordures ménagères (207 tonnes collectées). Toutefois, les quantités ont presque quadruplé (+239,6%). C'est une conséquence attendue de l'obligation du tri à la source des biodéchets depuis le 31 décembre 2023.

Le syndicat voit récompenser sa politique de déploiement de points d'apport volontaire et d'actions de sensibilisation au tri des biodéchets. Il est estimé que la tendance à la baisse de la production des ordures ménagères sera davantage marquée dans les années à venir avec une augmentation du tri des emballages et papiers et une adoption croissante par les habitants du geste de tri des déchets alimentaires, qu'ils soient apportés en point d'apport volontaire ou compostés à domicile. La quantité globale de déchets produit par habitant est en légère hausse de 0,8% par rapport à 2023, motivant les initiatives du syndicat en matière de prévention des déchets pour sensibiliser les habitants et collectivités en faveur de la réduction des déchets.

Retrouvez toutes les performances de collecte par commune et par flux en Annexe 1 «Fiches adhérents».



Qualité de la collecte sélective : caractérisations au centre de tri

Pour mesurer la qualité de la collecte sélective dans les communes des caractérisations sont effectuées mensuellement : prélèvement d'un échantillon d'emballages et papiers collectés sur le SMICTOM, tri manuel de cet échantillon et mesure des éléments indésirables appelés « refus de tri ».

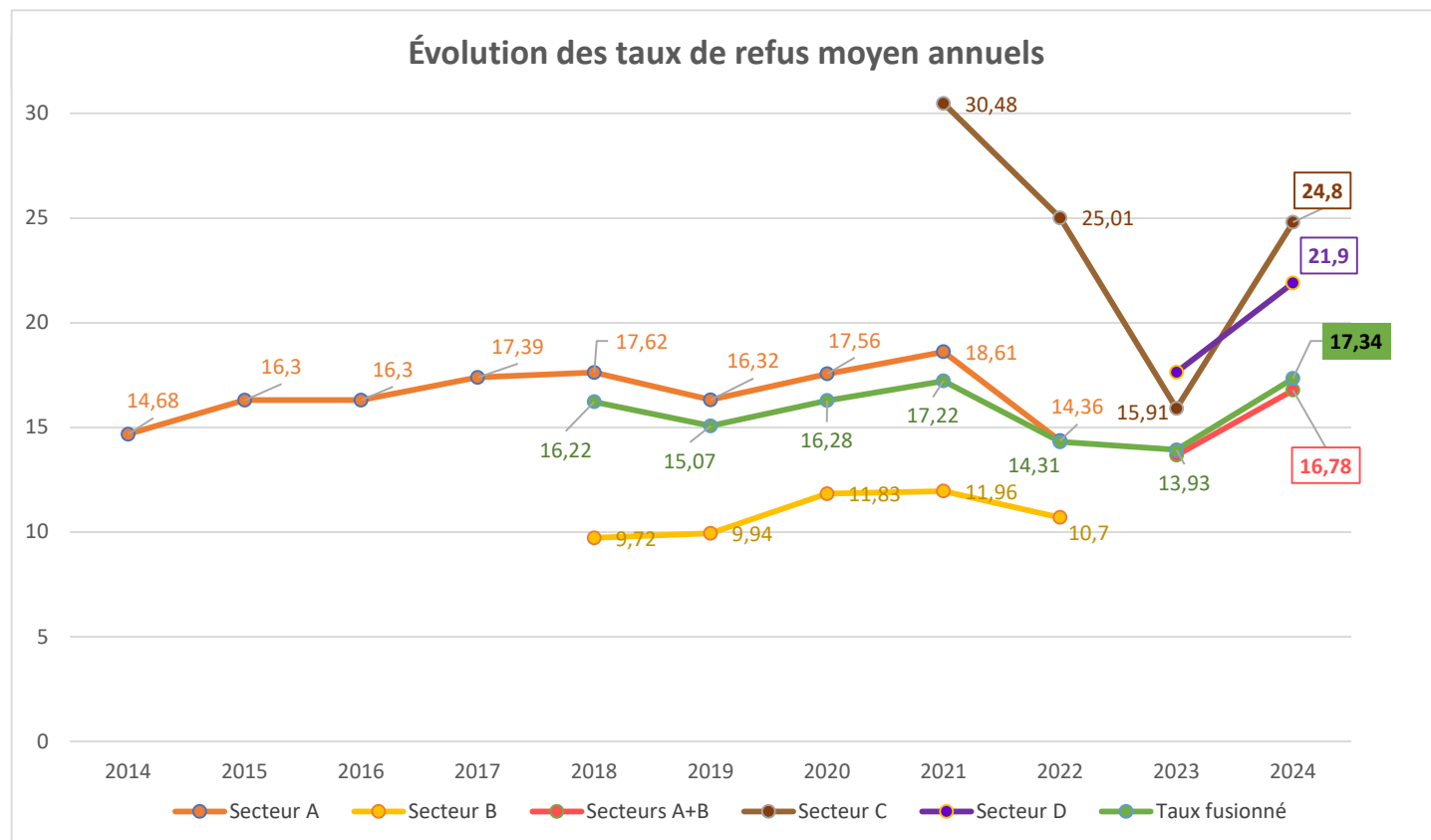
Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

**Un taux de refus
moyen de 17.34 %
en 2024**



Depuis 2014, la qualité des emballages triés par les habitants du SMICTOM est globalement bonne. Toutefois, nous constatons une hausse des refus en 2024 à +17.34% à l'échelle du territoire.

Taux de refus 2023 = 13,93%

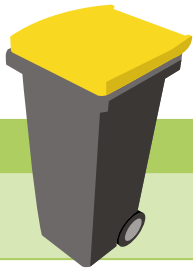
Taux de refus 2024 = 17.34% (16.78% secteurs A+B ; 24,8% secteur C et 21.90% secteur D)

Après deux années consécutives d'amélioration, les taux de refus se dégradent sur les différents secteurs du territoire.

Sur les secteurs A et B, il est à noter que l'augmentation des refus (de 13.93% à 16.78%) est corrélée à une modification technique intervenue sur le centre de tri du SMITOM-LOMBRIC.

En effet, depuis le 2^{ème} trimestre 2024, la maille de la grille de refus a été élargie (82 mm), déclassant une quantité substantielle d'emballages pourtant conformes aux consignes de tri.

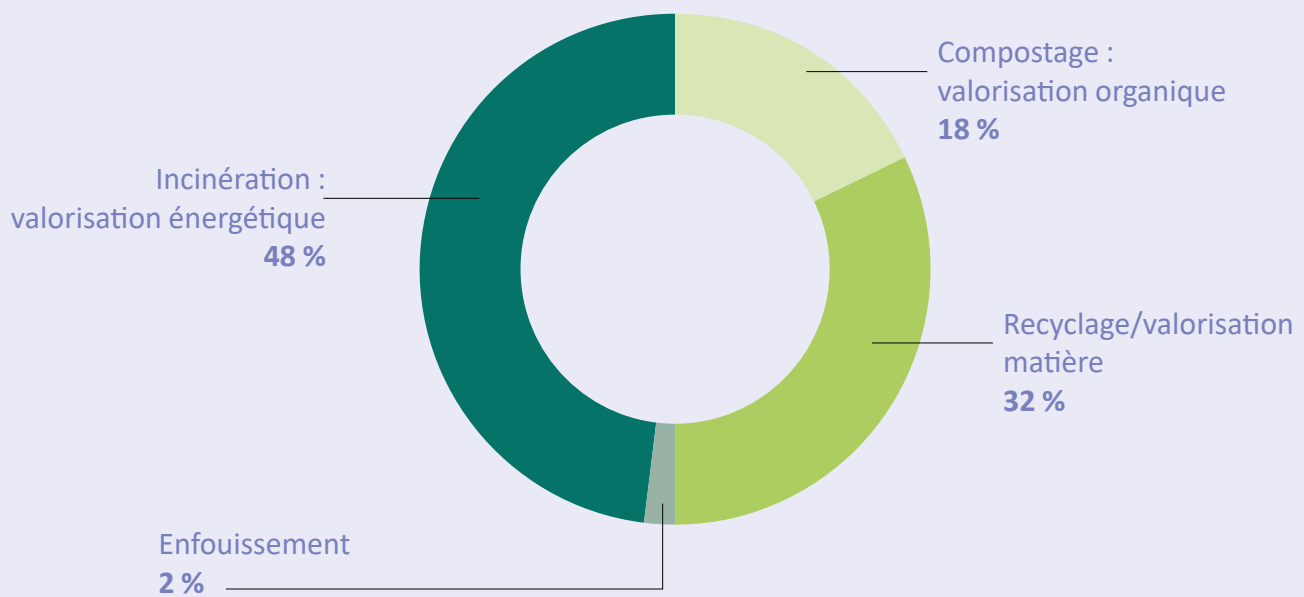
La sensibilisation au tri a été l'objet d'interventions et une communication régulière a été réalisée pour rappeler les bonnes pratiques. Un guide du tri a été distribué sur tout le territoire avec les calendriers de collecte. Les nouvelles consignes, plus cohérentes, ont reçu un accueil favorable, facilitant le geste du tri.



Composition moyenne (en %) des emballages et papiers collectés en 2024

	Secteur A et B Traitement SMITOM-LOMBRIC	Secteur C Traitement SIREDOM	Secteur D Traitement BGV
Erreurs de tri	16,78	24,80	21,93
Tetrapack	1,79	11,32	1,73
Métaux (acier, aluminium)	4,28	4,76	6,90
Plastiques	23,30	18,15	16,37
Cartons	36,61	26,42	30,80
Papiers	17,25	24,54	22,28

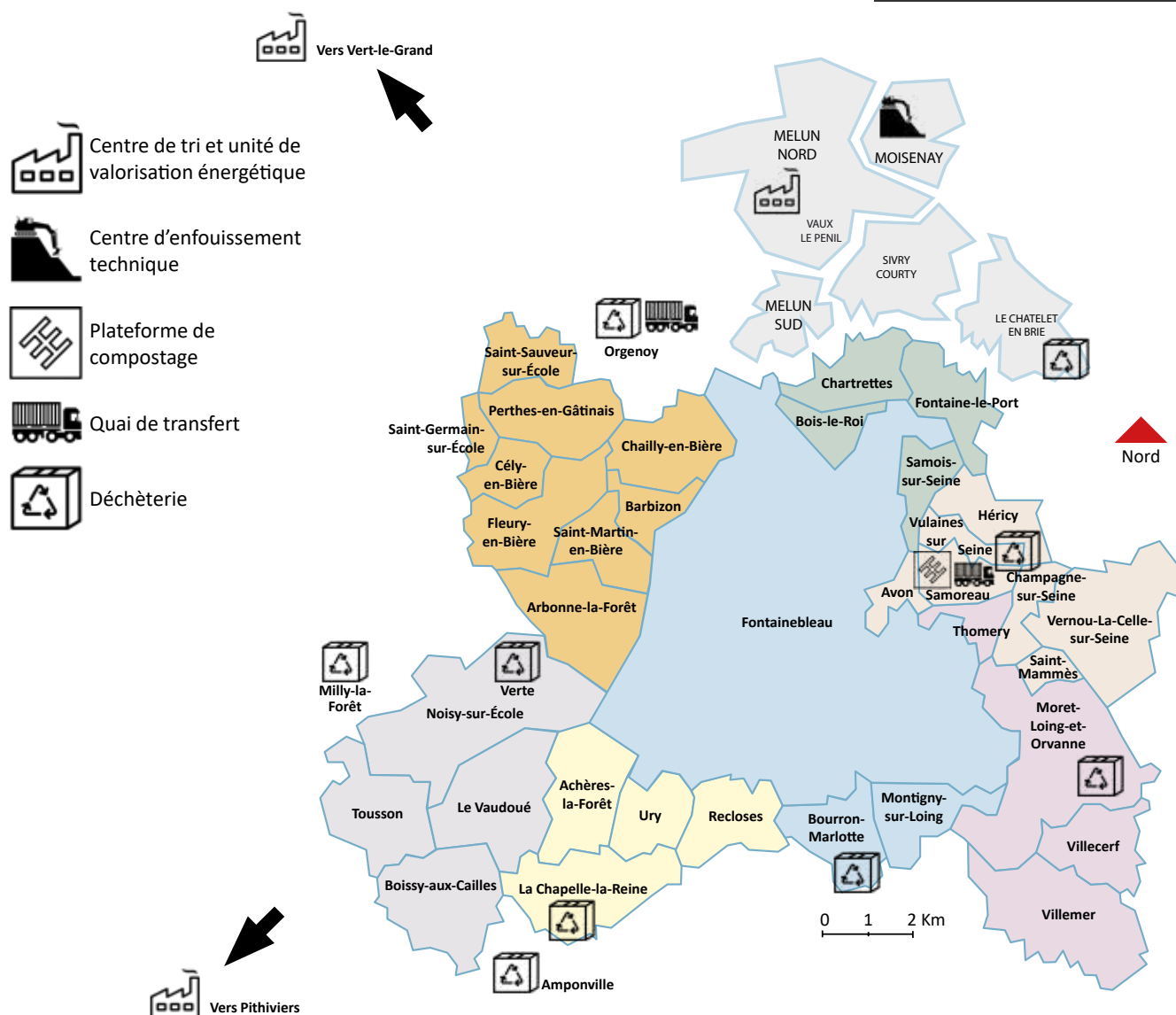
Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM



En 2024, 98 % des déchets collectés par le SMICTOM ont été orientés vers une filière de valorisation.

Les installations de traitement

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE



Pour réduire les coûts de transports et les nuisances associées, les ordures ménagères, les emballages et le verre collectés sur une grande partie du territoire du SMICTOM transitent en premier lieu par un quai de transfert (secteur A et B). Les déchets sont alors regroupés avant d'être acheminés vers les sites de traitement et de valorisation.

Pour les secteurs C et D, les déchets sont transportés directement vers les exutoires (Vert-le-Grand et Pithiviers).

- > les ordures ménagères résiduelles sont transférées vers des Unités de Valorisation Énergétique ;
- > les emballages et papiers rejoignent les centres de tri pour être recyclés ;
- > le verre est directement acheminé chez le repreneur pour être valorisé ;
- > les végétaux sont directement compostés sur une plateforme de compostage ;
- > les encombrants qui sont encore collectés en porte-à-porte sont enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 de Moisenay.

Caractéristiques du réseau de déchèteries

Réseau de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC

Depuis le 1^{er} avril 2023, les déchèteries du SMITOM LOMBRIC sont désectorisées, c'est-à-dire qu'elles sont accessibles à tous les habitants du territoire quelle que soient leur commune de résidence.

En 2024, les apports en déchèterie par les habitants du SMICTOM représentent, tous flux confondus :

Déchèterie	Tonnages 2024	Fréquentation 2024
Vulaines-sur-Seine	4 493 tonnes	36 812 passages
Châtelet en Brie	2 077 tonnes	33 101 passages
Bourron-Marlotte	2 595 tonnes	19 602 passages
Ecuelles (Moret-Loing-et-Orvanne)	3 831 tonnes	30 018 passages
Orgenoy	3 630 tonnes	6 956 passages
Total	16 626 tonnes En augmentation par rapport à 2023 de 13 %	126 489 passages

Les déchèteries du SIREDOM

En 2024, les apports en déchèterie représentent, tous flux confondus :

Éco-centre	Tonnages 2024	Fréquentation 2024
Milly-la-Forêt	606 tonnes (estimation)	63 470 passages par les habitants du SMICTOM (sur 54 926 au total)
Amponville	345 tonnes (estimation)	2 681 passages par les habitants du SMICTOM (sur 8 731 au total)
Noisy-sur-École (déchets verts uniquement)	fermé au public depuis 2022	
Total	951 tonnes	66 151 passages

Les déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing

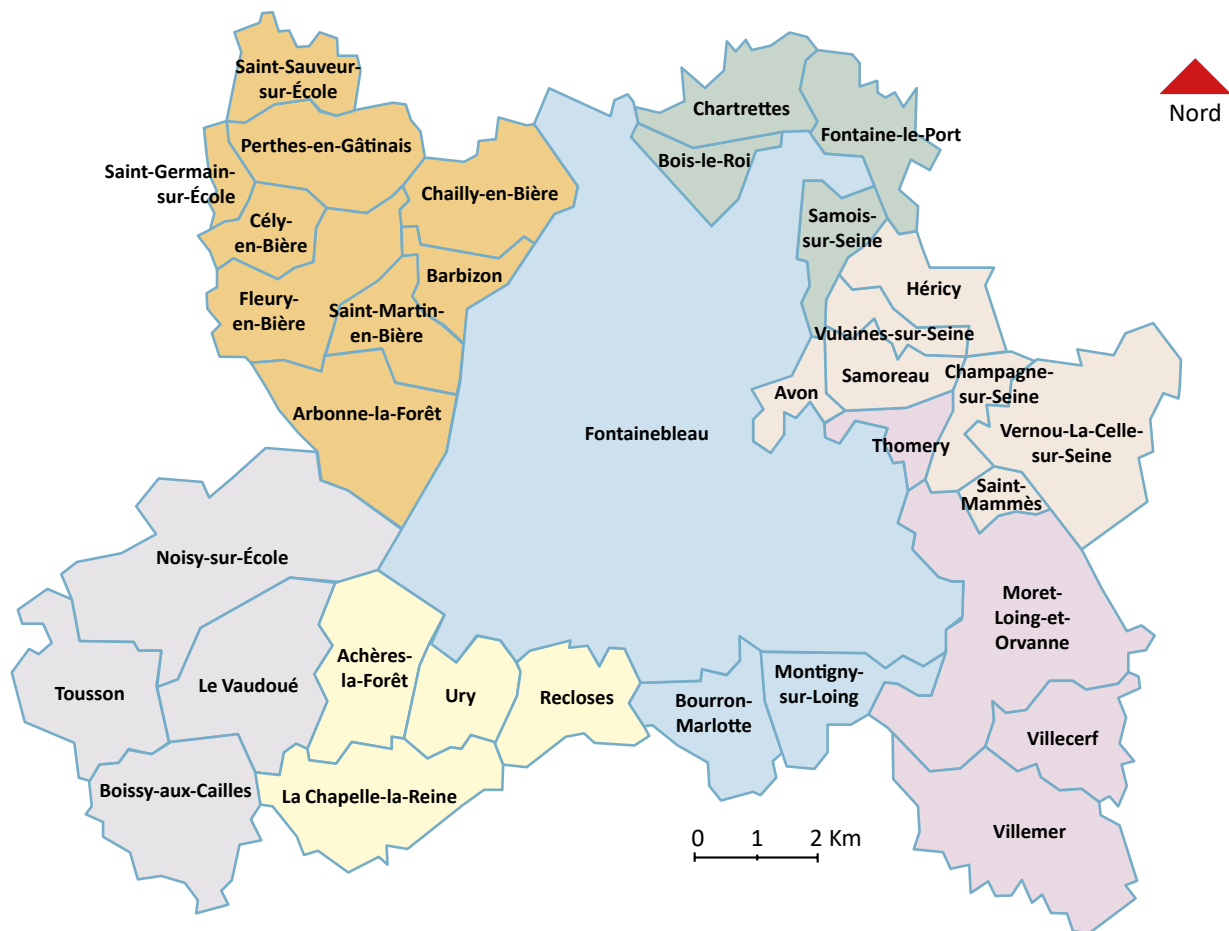
En 2024, les apports en déchèterie par les habitants du SMICTOM représentent, tous flux confondus :

Déchèterie	Tonnages 2024	Fréquentation 2024
La Chapelle-la-Reine	1 547 tonnes tous flux confondus	16 777 passages par 1 530 visiteurs



Ces déchèteries accueillent les végétaux, le tout-venant incinérable, le tout-venant non incinérable, les cartons d'emballages, les pneus déjantés, les piles, les batteries, les huiles de vidange, les métaux, les gravats, les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques, les ampoules, les Déchets ménagers spéciaux (peinture, batterie, solvant...), le fibrociment (sauf la déchèterie de La Chapelle-la-Reine) et les cartouches d'imprimantes.

Carte représentant le réseau de déchèteries



Déchèteries du SMITOM-LOMBRIC

- Déchèterie de Bourron-Marlotte
- Déchèterie du Châtelet-en-Brie
- Déchèterie d'Écuellen (Moret-Loing-et-Orvanne)
- Déchèterie d'Orgenoy
- Déchèterie de Vulaines-sur-Seine

Éco-centres du SIREDOM

- Éco-centre de Milly-la-Forêt
- Éco-centre d'Amponville
- Éco-centre de Noisy-sur-École (déchets verts uniquement) - fermé au public depuis 2022

Déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing

- Déchèterie de La Chapelle-la-Reine
- Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours

Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat

Les marchés publics

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en 2024 en € TTC
VEOLIA	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	Marché public De Gré à Gré 2 an 1 mois	28 février 2025	6 413 501,01 €
SULO	Fourniture des bacs	Marché public de 4 ans	30 novembre 2028	206 959,52 €
UGAP (titulaire du marché avec Sulo)	Fourniture des bacs	Commande publique	31 décembre 2024	1 058 212,48
SULO	Fourniture de composteurs en plastiques et bioseaux	Marché public de 4 ans	2 janvier 2026	21 148,20 €
ASSOCIATION EMERAUDE	Fourniture de composteurs en bois et bioseaux	Marché public de 4 ans	2 janvier 2026	175 701,00 €
IN'PACT	Maintenance du parc de bacs Livraison des composteurs	Marché public de 4 ans	31 juillet 2028	443 885,61 €
IN'PACT	Service Allo déchets	Marché public de 4 ans	4 octobre 2025	295 366,66 €
KUTLER	Maintenance du parc de bacs roulants	Marché public de 4 ans	31 juillet 2027	53 939,03 €
WIN BIN FM Développement	Fourniture, installation et maintenance d'abri-bacs à biodéchets et fourniture de bioseaux	Marché public de 4 ans	23 juillet 2026	148 188,48 €
MODULE CONCEPT	Construction vestiaires site Vernou	Marché public de 4 mois	avril 2025	205 648,52 €
Total				9 022 550,51 €

Les conventions

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en 2024 en € TTC
IN'PACT	Lavage des abris-bacs biodéchets	Convention de 4 ans	27 mai 2028	14 524,98 €
IN'PACT	Rotation et lavage des bacs biodéchets	Convention de 4 ans	27 mai 2028	16 899,98 €
COMPOST ET NOUS	Collecte et traitement des PAV déchets alimentaires de Fontainebleau	Convention annuelle	28 février 2025	23 008 €
Total				54 432.96 €

La délégation de service public

Nom de l'établissement public	Nature de la prestation	Type de contrat et durée Échéance	des prestations en 2024 en € TTC
SMITOM LOMBRIC	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	6 761 678,31 € (cotisation + traitement)
SIREDOM	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	268 403,06 €
SMETOM (convention)	Collecte et traitement / Valorisation des déchets ménagers	Convention	257 906,67 €
BGV (convention)	Traitement des déchets ménagers et assimilés	Convention	268 085,86 €



Les indicateurs économiques

Les indicateurs fournis ci-dessous servent à exprimer les coûts de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2024. Il s'agit donc d'une approche différente de l'approche budgétaire.

Les indicateurs de coûts

	Indicateurs économiques année 2024 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
COÛT du service public de gestion des déchets	Prestations de maintenance, collecte et traitement	11 244 702,70 €	106,90 €
	Contributions versées au SMITOM-LOMBRIC et SIREDOM (cotisation annuelle)	3 732 088,04 €	36,90 €
	Frais de fonctionnement du SMICTOM (frais d'administration, de communication, de personnel ...)	1 701 279,24 €	16,20 €
	Amortissements des biens	555 287,63 €	5,30 €

Les indicateurs de financement

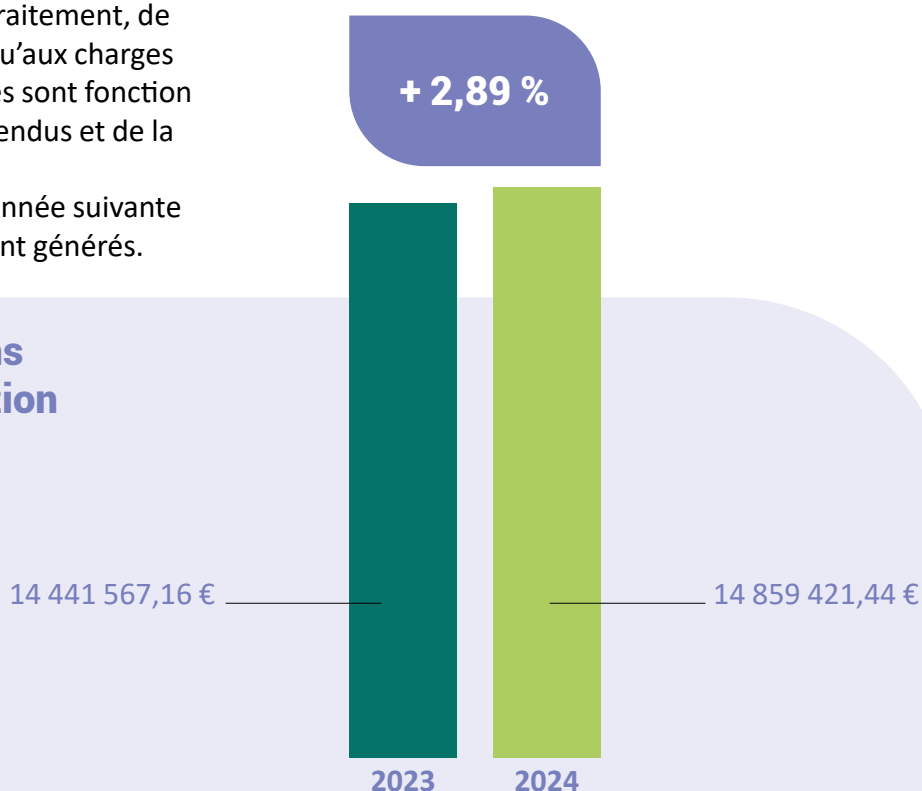
	Indicateurs économiques année 2024 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
FINANCEMENT du service public de gestion des déchets	Contributions des collectivités adhérentes	14 859 421,44 €	141,30 €
	Contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale	1 338 445,04 €	12,70 €
	Soutien éco organismes et subventions	591 574,60 €	5,60 €

Les contributions des collectivités adhérentes

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

En 2024, les participations ont connu une augmentation contenue de 2,89 %.



La redevance spéciale

Pour chaque professionnel assujetti, le montant de la redevance spéciale est calculé sur la base des litrages déclarés et contrôlés des bacs « ordures ménagères ». La TEOM de l'année précédente étant déduite.

Le coût pour 2024 est de 0,04344 €/litre.

	Coût / Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2003	0,027 €	528 521 €	127
2004	0,029 €	770 209 €	194
2005	0,030 €	818 495 €	205
2006	0,031 €	894 027 €	207
2007	0,032 €	890 142 €	201
2008	0,032 €	840 097 €	240
2009	0,034 €	926 466 €	239
2010	0,034 €	899 771 €	254
2011	0,036 €	905 095 €	231
2012	0,038 €	994 313 €	241
2013	0,038€	945 660 €	247

	Coût / Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2014	0,038€	945 660 €	247
2015	0,038€	945 554 €	255
2016	0,039€	957 162 €	260
2017	0,039€	940 075 €	260
2018	0,039€	955 161 €	269
2019	0,04056 €	1 037 276 €	251
2020	0,04056 €	817 573 €	251
2021	0,04056 €	986 322 €	259
2022	0,04056 €	1 100 281 €	295
2023	0,04344 €	1 168 908 €	299
2024	0,04344 €	1 338 445,04 €	307

* produit du versement aux communes (80%)

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)
En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau lançait son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération.

Le PLPDMA est un outil de planification permettant de décliner localement les objectifs fixés par la réglementation, notamment la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et ceux de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée le 10 février 2020. Il s'agit de :

- > réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 (par rapport à 2010) ;
- > réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;
- > porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025) ;
- > réduire de 20 % la consommation de plastiques à usage unique d'ici 2025 (par rapport à 2018)
- > réduire de 50 % la consommation de bouteilles plastiques d'ici à 2030 (par rapport à 2020) ;
- > réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 (par rapport à 2015) ;
- > intégrer au moins 20 % de produits issus du réemploi ou du recyclage dans la politique d'achat des collectivités territoriales ;
- > mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets pour tous (au 31 décembre 2023) ;

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus dans le cadre du PLPDMA du SMICTOM pour la période 2017 à 2024 :

- > Sensibiliser les publics à la prévention des déchets
- > Réduire les déchets des collectivités locales et services associés
- > Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets
- > Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
- > Promouvoir la seconde vie des objets
- > Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

En 2024, le SMICTOM a dressé le bilan de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération. Les résultats ont été approuvés à l'unanimité par les élus lors du Comité syndical du 31 janvier.

À cette occasion et sur proposition de Monsieur le Président, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a été constituée afin d'entamer les travaux préparatoires au renouvellement du PLPDMA pour la période 2024-2030.

Cette commission était composée de communes, partenaires institutionnels et privés, ainsi que d'acteurs associatifs locaux, et s'est réunie à 3 reprises entre juillet et novembre 2024. Le travail a conduit à l'élaboration du nouveau programme de prévention des déchets du SMICTOM voté en janvier 2025.



La gestion de proximité des biodéchets

Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions de développement durable, le SMICTOM propose, grâce au soutien financier de la Région Île-de-France, des composteurs individuels à prix très avantageux.

Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités d'ordures ménagères produites et par conséquent les coûts de collecte ainsi que le traitement par incinération. La valorisation des déchets in situ permet en outre la production d'un fertilisant naturel, le compost. Inchangé depuis 2009, le prix de vente des composteurs a été réévalué en 2022.

Les différents composteurs	Bois 400 l	Bois 800 l	Plastique 400 l	Plastique 600 l
Prix d'achat TTC SMICTOM	65,11 €	90,68 €	53,28 €	73,56 €
Participation SMICTOM	33,11 €	51,68 €	28,28 €	40,56 €
Prix unitaire de vente aux particuliers	32 €	39 €	25 €	33 €

La sensibilisation au compostage

Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- > trouver des relais pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- > mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- > former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

La thématique du compostage connaît année après année un succès grandissant.



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

En 2024, 42 animations réalisées dans les établissements suivants :

- > Foyer/FAM de Villemer
- > École maternelle des Lilas à Écuellen (commune de Moret-Loing-et-Orvanne)
- > Collège Blanche de Castille à La Chapelle-la-Reine
- > École élémentaire à Samoreau
- > École Largosse à Fontainebleau
- > École du Menhir à Saint-Martin-en-Bière
- > École Primaire Saint-Gilles à Champagne-sur-Seine
- > École des Vaublas à Achères-la-Forêt
- > École élémentaire Alfred Binet à Samois-sur-Seine
- > Collège Alfred Binet à Samois-sur-Seine
- > École Felice à Avon
- > École régionale du premier degré à Saint-Mammès
- > École Les Tilleuls à Chartrettes
- > École communale de Villecerf
- > École élémentaire Paul Mathéry à Avon
- > École maternelle Les Columières à Moret-sur-Loing (commune de Moret-Loing-et-Orvanne)
- > École maternelle du Donjon
- > École élémentaire Alexandre Chevrier à Veneux-les Sablons (commune de Moret-Loing-et-Orvanne)
- > École maternelle Alexandre Chevrier à Veneux-les Sablons (commune de Moret-Loing-et-Orvanne)
- > École maternelle de l'Aubépine à Champagne-sur-Seine

Le SMICTOM organise également des ateliers et animations grand public

En 2024 ont été réalisés :

- > 1 réunion d'information sur le compostage collectif le 3 février 2024 sur le site Guérin à Fontainebleau avec l'association Compost et Nous et la Mairie de Fontainebleau
- > 2 réunions de sensibilisation au compostage individuel à Fontainebleau (faisant suite aux distributions de composteurs par la Mairie de Fontainebleau dans le cadre de mises à disposition) le 27 avril (centre de loisirs de la Faisanderie) et le 22 juin 2024 (mairie de Fontainebleau)
- > 2 ateliers compostage lors du Festival Terre Avenir les 14 et 15 septembre 2024

Bilan de l'opération « Tous au compost » du 23 mars au 7 avril 2024

- > Stand compostage dans le cadre du Troc aux plantes d'Achères-la-Forêt
- > Inauguration des composteurs de la résidence Bonaparte à Fontainebleau
- > Opération de transfert de compost à la résidence Bernard Palissy à Avon
- > 6 animations scolaires compostage

- > Opération de transfert de compost à la résidence Les Cénelles à Champs-sur-Marne (Habitat)
- > Porte-à-porte à la résidence du Bois de Varennes à Veneux-Les Sablons (Habitat 77) dans le cadre d'un projet de mise en place du compostage
- > Stand compostage dans le cadre du Troc aux plantes de Veneux-Les Sablons

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

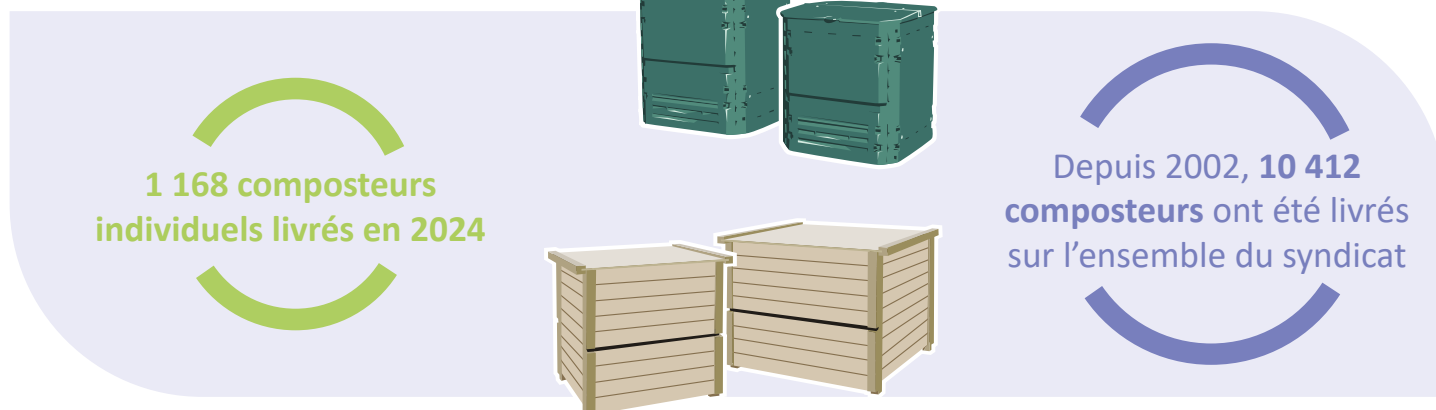
Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

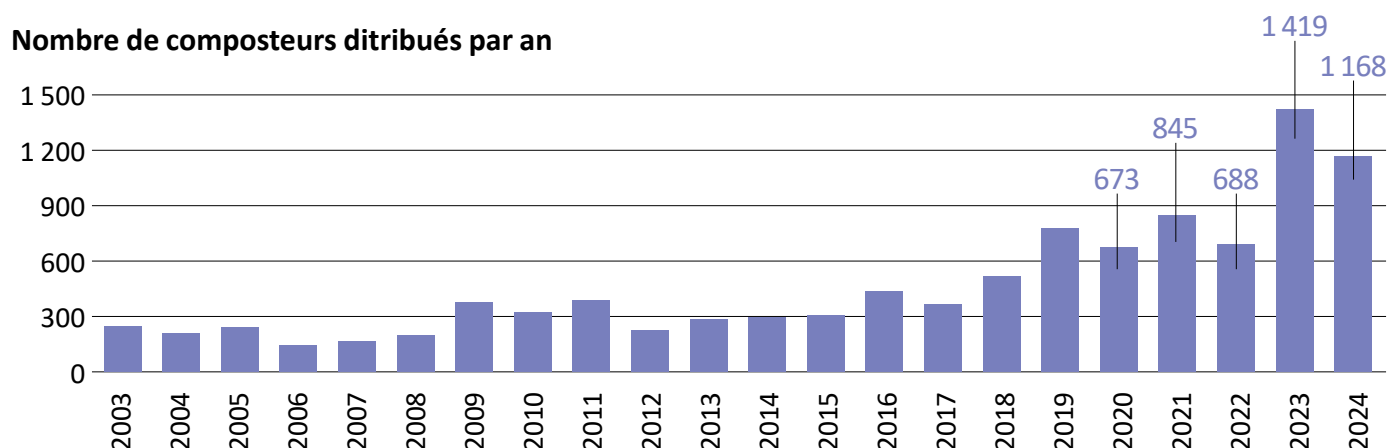
Document de compost à la résidence
Champagne-sur-Seine (Vai du Loing

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Le compostage individuel



Nombre de composteurs distribués par an



L'année 2024 a vu une diminution de la demande en composteurs (-17,7%) par rapport à 2023. Il convient toutefois de nuancer cette baisse car 2023 avait vu les demandes exploser (+106% par rapport à 2022). Le SMICTOM constate une forte demande de composteurs depuis l'information aux administrés de l'obligation du tri à la source des biodéchets (effective depuis le 31 décembre 2023) et révèle le dynamisme du déploiement du compostage à domicile sur le territoire.

Il est à noter que depuis 2023, le SMICTOM met à disposition des communes volontaires des composteurs afin que ceux-ci soient distribués aux administrés lors des événements communaux.

À ce titre en 2024, 530 composteurs ont été mis à disposition des communes suivantes :

Commune	Composteurs
Avon	5
Bourron-marlotte	40
Chailly-en-bière	4
Fontainebleau	300
Héricy	80
Thomery	90
Vernou-la celle-sur-seine	6
Villecerf	5
Total	530

Le compostage pédagogique

En 2024, le SMICTOM a accompagné un nouvel établissement dans la mise en œuvre du compostage :

> École des Vaublas à Achères-la-Forêt



Au total sur le territoire, 50 établissements scolaires ou périscolaires et deux restaurants scolaires ont conduit des projets de compostage en partenariat avec le SMICTOM. Dans ce cadre, le syndicat se charge de la formation du personnel et des élèves, du dimensionnement et de la fourniture du matériel et assure un suivi régulier des composteurs.

Le compostage

Concernant le compostage collectif, 18 résidences ou quartiers pavillonnaires sont équipés de composteurs.

Le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble :

- > fourniture du matériel (composteurs et bioseaux),
- > sensibilisation et formation des habitants,
- > communication et aide pour la première récolte.

En 2024, 13 nouveaux sites ont été accompagnés par le SMICTOM dans leurs projets de compostage collectif.

Compostage en pied d'immeuble

- > Résidence Bonaparte à Fontainebleau inauguré le 26 mars 2024 durant l'opération « Tous au Compost »
- > Résidence du Parc à Avon inauguré le 21 juin 2024
- > Collectif de la place de la Division Leclerc à Moret Loing et Orvanne (Moret-sur-Loing) inauguré le 20 septembre 2024
- > Résidence « Les Guettes 1 » à Saint-Mammès inauguré le 18 octobre 2024



Compostage de quartier

- > Site rue des Pleus à Fontainebleau inauguré le 17 avril 2024 (site géré par Compost et Nous en lien avec la Mairie de Fontainebleau)
- > Site du 9 rue de Lara (en lien avec la Microferme Perm'Art de vivre et la Mairie de Champagne-sur-Seine) inauguré le 1^{er} juillet 2024

Les autres sites

- > Résidence autonomie Jean Fontenelle à Avon inauguré le 28 juin 2024 => site mixte de compostage autonome en établissement et de compostage en pied d'immeuble
- > Fondation Poidatz à Chailly-en-Bière inauguré le 25 avril 2024 => site de compostage autonome en établissement
- > Site de l'AMAP l'Aneth à Moret Loing et Orvanne (Veneux-Les Sablons) inauguré le 28 septembre 2024 => site à destination de l'association
- > Crèche associative « Dessine-Moi un Mouton » à Bois-le-Roi inauguré le 4 octobre 2024 => site de compostage autonome en établissement
- > Église Saint François d'Assise à Champagne-sur-Seine inauguré le 21 novembre 2024

Les professionnels

- > « La Buvette » Samoreau inauguré le 24 mai 2024
- > Camping « Pause'art Déco » inauguré le 5 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE



Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des espaces publics et cimetières. Des composteurs sont mis à la disposition des visiteurs. Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et pots qui peuvent être réutilisés au lieu de les jeter à la poubelle.

La sensibilisation au gaspillage alimentaire

En parallèle de la mise en place de site de compostage, plusieurs opérations de sensibilisation ont été réalisées sur la prévention des déchets alimentaires dans les établissements suivants :

- > 9 animations scolaires « alimentation durable » ;
- > Campagne de pesée des déchets alimentaires au Lycée Saint-Aspais à Fontainebleau ;
- > Campagne de pesée des déchets alimentaires à la Résidence Autonomie Jean Fontenelle à Avon (SERD).



L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

En 2024, le SMICTOM a accompagné les structures suivantes pour mettre en place une meilleure gestion de leurs déchets :

- > Mairie d'Avon (tri)
- > École du Bréau à Fontainebleau (tri)
- > Lycée Saint-Aspais à Fontainebleau (tri)
- > Bâtiments communaux de Vernou-La Celle-sur-Seine
- > École primaire de Saint-Martin-en-Bière

Les objectifs poursuivis : réduire, réutiliser, recycler

Tout comme les consommateurs, les collectivités et établissements publics se doivent de minimiser l'impact de leur consommation sur l'environnement et de limiter le gaspillage.

Il est indispensable que les collectivités montrent l'exemple en repensant leurs achats et l'utilisation du matériel afin de mieux maîtriser leur consommation. Dans ce cadre, le SMICTOM propose d'accompagner les communes ou les établissements publics qui veulent s'engager dans une démarche éco-responsable.

Ces « projets globaux » débutent par un diagnostic des actions déjà mises en place. Une réflexion sur les pistes d'amélioration possibles est ensuite menée avec l'ensemble des services concernés pour prévenir et gérer au mieux les flux de déchets produits par la commune ou l'établissement.

Cela peut se traduire par la mise en place :

- > du tri des emballages recyclables
- > du tri et de la reprise des papiers d'écriture
- > du compostage
- > du tri et la reprise des piles
- > de la sensibilisation au tri des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- > de la sensibilisation au tri du mobilier.

Depuis 2017, le SMICTOM a accompagné :

- > 14 collectivités
- > 19 établissements scolaires
- > 2 établissements périscolaires.

La reprise des textiles

La gestion des bornes de récupération des textiles par le SMICTOM, via des opérateurs de l’insertion professionnelle, permet un suivi renforcé du service afin de proposer une solution de proximité aux habitants pour valoriser vêtements, chaussures et autres accessoires.

Cette action, répondant aux objectifs du programme de prévention des déchets du syndicat, offre une seconde vie aux vêtements en bon état, et permet de recycler et de valoriser ceux qui ne peuvent être réemployés, évitant ainsi qu’ils soient incinérés avec les ordures ménagères.

	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Nombre de bornes en 2024
Achère-La-Forêt	3,2	0	1
Arbonne-La-Forêt	4,4	4,7	2
Avon	24,8	15,9	3
Barbizon	2,9	4,4	1
Bois-le-Roi	16,2	10,3	2
Cély-en-Bière	3,8	4,6	1
Chailly-en-Bière	6,9	7,9	1
Champagne-sur-Seine	20,7	25,8	5
Chartrettes	21,5	18,6	4
Fleury-en-Bière	3,5	4,3	2
Héricy	10,6	10,2	2
La Chapelle-la-Reine	8,3	0	2
Le Vaudoué	6,1	6,9	4
Montigny-sur-Loing	16,7	14,3	4
Moret-Loing-et-Orvanne	22,2	21,1	6
Saint-Germain-sur-École	2,1	2,7	1
Saint-Martin-en-Bière	2,4	2,7	1
Saint Mammès	5,6	6,7	2
Saint-Sauveur-sur-École	4,1	5,5	2
Samois-sur-Seine	10,1	7,7	2
Samoreau	25,4	21,3	4
Thomery	12,7	9,5	3
Tousson	3,8	3,9	1
Ury	1,2	0	1
Vernou-La-Celle	7,7	7,7	2
Villemer	2,6	3,5	2
Vulaines-sur-Seine	5,7	3,7	1
TOTAL	253	284	61

61 bornes dans
27 communes

284 tonnes
de textiles collectées
en 2024

La production de déchets de textiles peut représenter jusqu’à 6 kg/hab/an. Sur le territoire du SMICTOM, 2,7 kg sont aujourd’hui captés, soit une hausse de 12,6% par rapport à l’année 2023. Pour atteindre cet objectif de 6kg/hab/an, il est nécessaire d’envisager de nouvelles implantations et de renforcer la communication auprès des habitants du territoire.



Collecter les papiers d'écriture pour favoriser leur recyclage

Depuis 2010, le SMICTOM a mis en place une collecte des papiers dits d'écriture, de bureau ou d'impression, destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.

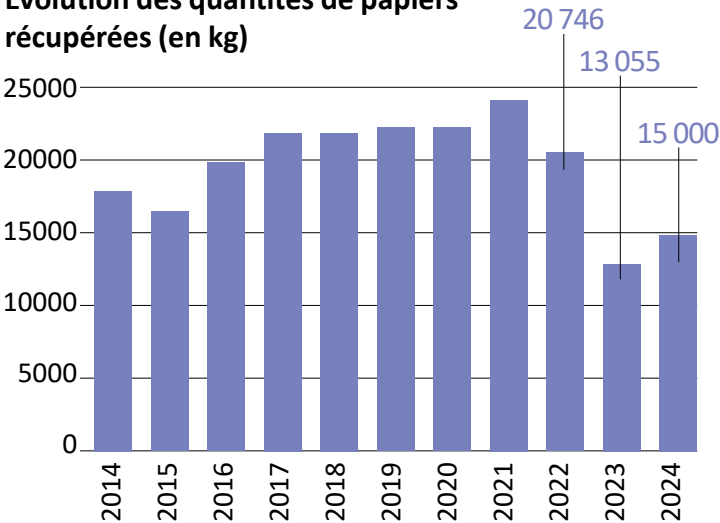
Ces papiers, ne possédant pas les mêmes caractéristiques de recyclage, devaient jusqu'à fin 2022 être séparés de la collecte des emballages et papiers. La mise en place de cette reprise des papiers a permis de réduire le gisement présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers ont ainsi pu être recyclés.

En 2023, l'extension des consignes de tri a permis de collecter ces papiers de bureau en mélange avec les emballages et papiers dans le bac jaune.

Les tonnages de papiers de bureau collectés séparément en 2023 se sont donc effondrés de 37% par rapport à l'année 2022. **Toutefois on observe un rebond en 2024 avec une hausse de 15% par rapport à l'année précédente.**

En effet, les établissements engagés sur le territoire font encore appel à ce service, notamment pour des évacuations périodiques de livres en grande quantité.

Évolution des quantités de papiers récupérées (en kg)



La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

Lieu de collecte, de réemploi et de revente des objets d'occasion, elle permet d'offrir une seconde vie aux objets et de réduire ainsi les quantités jetées.

Au cœur de l'économie circulaire, ce lieu est issu du Programme Local de Prévention des Déchets du SMICTOM. Gérée par l'entreprise d'insertion In'pact (anciennement AIP.Ré.Fon), la recyclerie fonctionne avec des salariés en contrat d'insertion, des emplois solidaires et non délocalisables, moteurs de l'économie sociale et solidaire. Les objets proviennent de dons et du service de collecte des encombrants « Allo déchets ». Nettoyés, restaurés ou remis au goût de jour, les objets trouvent de nouveaux acquéreurs à des prix défiant toute concurrence.

En 2024, la boutique a reçu plus de 10 tonnes de dons, a accueilli 5 100 visiteurs et a enregistré 3 640 ventes avec un panier moyen de 11,50 €.



La boutique/recyclerie Envie d'R	2023	2024
Chiffre d'affaires	40 068,15€	34 884€
Nb de visiteurs	5 200	5 100
Nb de collectes réalisées	121	92
Nb de ventes	4 518	3 640
Panier moyen TTC	10,69€	11,50€
Collecte Eco mobilier	17 tonnes	18 tonnes
Tonnages collectés	12	10
Nb de livraisons réalisées	59	63

Les animations scolaires

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés à l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges, lycées ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif est de transmettre aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.



En 2024, 135 animations de sensibilisation ont été réalisées dans les écoles et structures éducatives ; un nombre en diminution de 36% par rapport à 2023. Cette baisse s'explique une reprise tardive des animations à la rentrée scolaire de 2024-2025. En effet, la forte mobilisation des équipes du SMICTOM pour la préparation aux changements d'organisation de la collecte intervenant au 1^{er} mars 2025 sur le territoire imposait de différer certaines missions.

Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco-consommation...). La majorité d'entre-elles sont réalisées dans les écoles primaires.



Répartition des animations scolaires par commune

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

	Nombre d'animations
Achères-la-Forêt	4
Arbonne-la-Forêt	0
Avon	12
Barbizon	0
Bois-le-Roi	12
Boissy-aux-Cailles	0
Bourron-Marlotte	0
Cély-en-Bière	0
Chailly-en-Bière	0
Champagne-sur-Seine	20
Chartrettes	5
Fleury-en-Bière	0
Fontaine-le-Port	5
Fontainebleau	14
Héricy	0
La Chapelle-la-Reine	6
Le Vaudoué	0
Montigny-sur-Loing	0
Moret-Loing-et-Orvanne	16
Écuellen	8
Épisy	0
Montarlot	0
Moret-sur-Loing	3
Veneux-Les Sablons	5

Noisy-sur-École	0
Perthes-en-Gâtinais	0
Recloses	1
Saint Germain-sur-École	0
Saint Mammès	9
Saint-Martin-en-Bière	4
Saint-Sauveur-sur-École	0
Samois-sur-Seine	5
Samoreau	4
Thomery	0
Tousson	0
Ury	0
Vernou-La Celle-sur-Seine	10
Villecerf	2
Villemer	6
Vulaines-sur-Seine	0
TOTAL	135



Les événements du SMICTOM

La campagne #ForêtPouBelle pour lutter contre les dépôts sauvages

#forêt pou**belle**

Initiée dans le cadre de la mobilisation des acteurs du territoire autour de la lutte contre les dépôts sauvages, la campagne #forêtPouBelle se poursuit autour de 3 grandes familles d'actions :

LES ACTIONS PRÉVENTIVES

LES ACTIONS CURATIVES

LES ACTIONS RÉPRESSIVES



En 2022, le SMICTOM a renouvelé son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages au côté de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et des acteurs du territoire signataires de la charte Propreté en forêt et lisière : les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

LES ACTIONS PRÉ

Le soutien aux actions citoyennes de ramassages des déchets

En 2024, 17 opérations ont été soutenues par le SMICTOM :

- > Le 19 mars avec l'école Felice d'Avon dans le parc du Bel-Ébat
- > Le 19 mars, le 5 et 22 avril avec l'école Alexandre Chevrier à Veneux-les Sablons (commune de Moret-Loing-et-Orvanne) sur les berges de Seine
- > Les 28 et 29 mars avec l'école Alfred Binet à Samois-sur-Seine sur les berges de Seine
- > Les 2 et 4 avril avec l'école des Viarons à Bois-le Roi sur les bords de Seine
- > Le 25 avril avec l'école Saint-Gilles à Champagne-sur-Seine dans les rues de la commune
- > Le 18 mai avec l'Avon Athlétisme Club sur la route militaire à Fontainebleau
- > Le 4 juin avec SNCF Réseau au Grand Parquet à Fontainebleau
- > Le 7 juin avec l'école du Haut-Changis à Avon en lisière de forêt
- > Le 25 juin avec l'école Paul Mathéry à Avon autour du Grand-Canal à Fontainebleau
- > Le 17 septembre en partenariat avec la commune de Fontainebleau pour l'opération « Marre des déchets » sur la route des Fontaines
- > Le 21 septembre avec la Communauté de communes Moret Seine et Loing pour le World Clean Up Day à Champagne-sur-Seine
- > Le 22 septembre avec l'association Fanatic Climbing sur le site du Rocher Canon à Fontainebleau
- > Le 6 octobre avec diverses entreprises et associations (Apikopa, Top Loisirs, Nature Loisirs Evasion, l'ADSCE sur les bords du Loing à Moret-Loing-et-Orvanne)

Dans ce cadre, le SMICTOM a fourni aux organisateurs des kits « clé en main » comprenant des supports de communication pour relayer et mobiliser le plus grand nombre, et le matériel nécessaire au ramassage des déchets. La collecte des déchets ramassés est également prise en charge par le syndicat.

**La 6^{ème} édition des Journées Forêt Belle :
les 22, 23 et 24 mars 2024**

Comme chaque année, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne et le succès fut au rendez-vous avec :

- > 32 points de ramassage
- > 27 communes participantes
- > 4 établissements scolaires participants
- > 1000 citoyens mobilisés
- > 6 tonnes de déchets ramassés (incluant la D138)
dont 2,22 tonnes d'ordures ménagères, 880 kg de verre, 400 kg d'emballages et 2,5 tonnes de déchets encombrants



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Opération « coup de pouce nettoyage de la RD138 entre la Croix de Toulouse et la croix de Vitry, dimanche 24 mars de 9h à 12h

- > Nombre de participants : 150
- > Déchets collectés : 2,5 tonnes dont 1 tonne d'encombrants.

Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation : le Lions Club de Fontainebleau, Défi 77 pour l'environnement, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la communauté de communes Moret Seine et Loing, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et le SMICTOM-LOMBRIC. L'opportunité a été donnée aux citoyens d'agir et de s'unir face aux problèmes des déchets dans la nature. La mobilisation des communes, associations et citoyens a permis de mettre en avant les bons comportements et de pointer du doigt les comportements répréhensibles.

Tous les déchets ont été triés et ont pu être collectés par le SMICTOM avec le soutien de Véolia Propreté et la société Kutler engagés dans cette démarche depuis la 1^{ère} édition des journées ForêtBelle. Les déchets ont ainsi été correctement valorisés et recyclés !



LES ACTIONS CURATIVES

Collecte des dépôts sauvages

Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin et d'un camion plateau.

En 2024, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter plus de 32 tonnes de déchets, un chiffre en forte augmentation en comparaison à l'année précédente.



LES ACTIONS RÉPRESSIVES

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Le SMICTOM accompagne les communes sur le volet répressif aux côtés des partenaires compétents : Tribunal de grande instance, ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, etc.

Le syndicat propose aux élus un guide pratique « Dépôts sauvages, comment faire ? ». Le guide a été présenté et diffusé à l'ensemble des communes du territoire ainsi qu'auprès des partenaires du groupe de travail Forêt propre. Il a fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France.



Le Festival Terre Avenir pour sensibiliser à la prévention des déchets et à la protection de l'environnement

Zoom sur le Festival Terre Avenir 2024 : une soixantaine de stands et près de 3 000 visiteurs.

Le Festival Terre Avenir, temps fort de sensibilisation axé sur le développement durable est un rendez-vous majeur de la rentrée de septembre pour le sud de la Seine-et-Marne.

Les 14 et 15 septembre 2024, la thématique « De la fourche à l'assiette » a rassemblé plus d'une soixantaine de stands et près de 3 000 visiteurs. Ateliers, conférences, visites de site, balades en calèche, expositions, projection-débat, vente de produits bio et/ou locaux ont ponctué le week-end !



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation. Du samedi 16 au dimanche 24 novembre 2024, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et ses communes adhérentes se sont mobilisés afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets :

Événements liés au compostage réalisés par un agent du SMICTOM :

- > À Veneux-les Sablons (commune de Moret-Loing-et-Orvanne), stand d'information dans le cadre du « Troc aux Plantes » organisé par le Comité Municipal de Promotion et d'Animation de Moret-Loing-et-Orvanne
- > Transfert et récolte de compost à la résidence Bernard Palissy à Avon
- > Inauguration des composteurs du Monument Café à Fontainebleau



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

En partenariat avec la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne

> 3 sensibilisations à la réduction des déchets des agents de la commune

Campagne de pesées des déchets alimentaires à la résidence autonomie Jean Fontenelle à Avon

Réalisée dans le cadre de la mise en place du compostage autonome, cette campagne menée pendant 5 jours a permis d'identifier les leviers d'actions pertinents pour réduire le gaspillage alimentaire et de quantifier les flux de déchets à composter.

Atelier récup' à Bois-le-Roi lors de « La journée des réparations »

Les agents du SMICTOM ont réalisé un atelier récup' afin de sensibiliser les visiteurs de cet événement au réemploi. Ils ont pu transformer des déchets en objets de décoration.

3^{ème} réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers pour la période 2024 à 2030

7 animations scolaires réalisées sur le thème du compostage



Participation aux manifestations locales

Les agents du SMICTOM animent des stands d'information et ateliers de sensibilisation lors des manifestations locales.

Au total 25 manifestations ont accueilli le stand du SMICTOM au cours de l'année.

Stands compostage

- > Trocs aux plantes à Veneux-les Sablons (Moret-Loing-et-Orvanne) et Fontaine-le-Port
- > Forum Écologissons à Thomery
- > Dimanche Nature à Vernou-la-Celle-sur-Seine
- > Salon gastronomique à Samois-sur-Seine
- > Naturiales à Fontainebleau
- > Festival Festinature à Champagne-sur-Seine
- > Fête de la Nature à Moret-Loing-et-Orvanne
- > « Comment agir pour ma planète » à Cély-en-Bière
- > Fête du village à Villecerf
- > Gares SNCF de Moret-Veneux-les Sablons, Fontainebleau-Avon et Bois-le-Roi à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable
- > Centre Social de la CCMSL à Champagne-sur-Seine à l'occasion de l'événement « L'écologie dans les centres sociaux de Seine-et-Marne »



Stands tri

- > Olympiades de la Santé Mentale à Fontainebleau

Stands basket-tri (nouveau 2024)

- > Journée de la Flamme Olympique à Fontainebleau
- > Ronde à Vélo à Fontainebleau

Pêche aux déchets

- > « MSL en Fête » à Moret-sur-Loing (Moret-Loing-et-Orvanne)
- > Fête de la Saint-Jean à Écuellles (Moret-Loing-et-Orvanne)
- > « Avon fête l'été » à Avon
- > Tournoi de football au stade Philippe Mahut à Fontainebleau
- > Naturiales à Fontainebleau
- > Festival Festinature à Champagne-sur-Seine
- > « Comment agir pour ma planète » à Cély-en-Bière
- > Fête du Village à Villecerf

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Ateliers récup'

- > Halloween à la médiathèque de Thomery
- > Journée des réparations à Bois-le-Roi
- > Journées Portes Ouvertes du SMITOM LOMBRIC à Réau
- > Marché de Noël de Samois-sur-Seine

Ateliers produits ménagers

- > Maison Départementale des Solidarités de Fontainebleau

Autres

- > Festival Terre Avenir à Moret-Loing-et-Orvanne

Les stands ou ateliers permettent d'informer et de renseigner les habitants sur la gestion des déchets et les gestes éco citoyens, de promouvoir les actions de réduction des déchets et le compostage.

La présence des équipes sur le terrain favorise également la bonne compréhension par les habitants des consignes de tri spécifiques au territoire.



La sensibilisation des publics

La communication est essentielle pour que chacun prenne conscience des enjeux de la gestion durable des déchets, à savoir trier et réduire sa production de déchets. Les éco-ambassadeurs du SMICTOM se chargent au quotidien de transmettre ce message auprès de la population du syndicat en effectuant diverses missions.

Contrôle de la qualité de la collecte

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective s'effectue par :

Les « suivis de collecte » et « suivis de benne » :

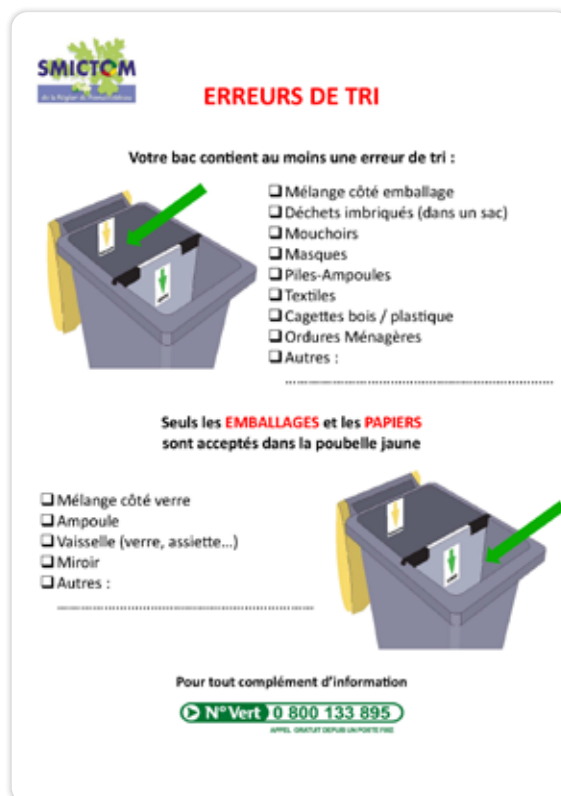
Ces suivis consistent à vérifier, en précédant ou en suivant le passage de la benne de collecte, l'application des consignes de tri et d'informer les habitants des erreurs à éviter.

Les « refus de collecte » :

Ce sont des actions menées en porte-à-porte permettant, après le retour du rapport fourni par le collecteur, d'expliquer les raisons des refus de collecte et de répondre à toutes les questions des habitants sur les consignes de tri.



En plus de dresser un bilan de la qualité de tri, ces actions permettent une information personnalisée auprès des habitants.



Les autres outils de communication

Parallèlement aux actions réalisées par les éco-ambassadeurs, le SMICTOM développe des outils pour favoriser la communication et faciliter la remontée d'informations de la part des usagers.

Un accueil téléphonique et un site internet dynamiques

Un site régulièrement mis à jour avec toutes les informations nécessaires à la gestion durable des déchets : actualités, le tri, le recyclage, la prévention des déchets, le compostage et des documents à télécharger.



Les habitants adressent leurs questions directement depuis le site internet du syndicat.

En 2024, ce sont 2 024 demandes de renseignements qui ont été adressées aux services du SMICTOM, contre 713 en 2023, soit une hausse de 184 % qui s'explique par les très nombreuses demandes liées aux changements de modalités de collecte (changement de bacs et retrait des cloisons).

L'accueil téléphonique a également été très fortement mobilisé avec un doublement du poste d'accueil dès le mois de novembre 2024 pour faire face aux très nombreuses sollicitations des usagers.



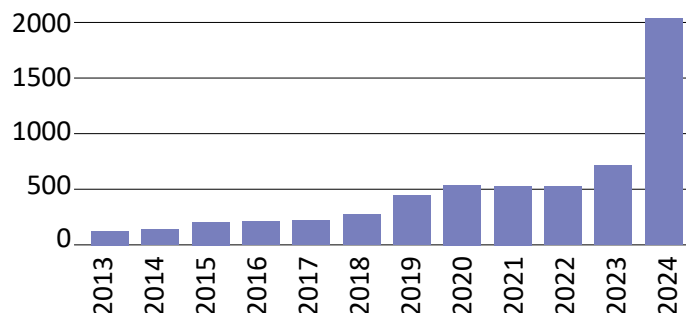
Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

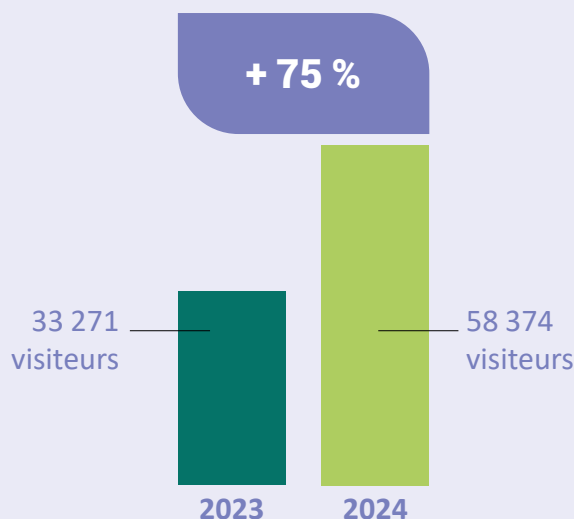
ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Nombre de demandes de renseignements via le site du SMICTOM

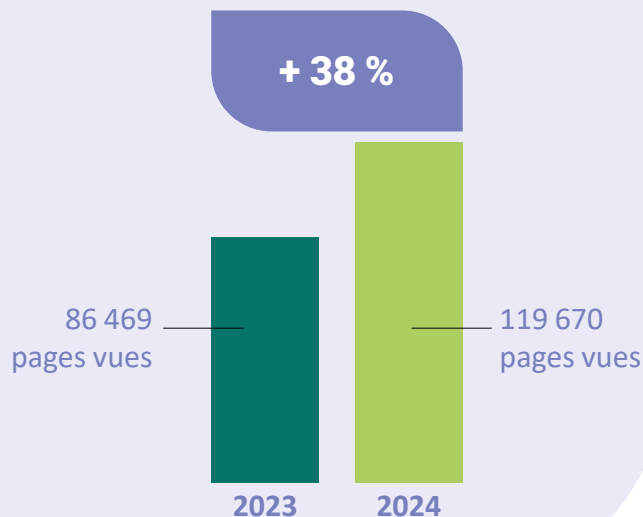


La fréquentation du site internet du SMICTOM a aussi connu une forte augmentation :

Nombre de visiteurs



Nombre de pages vues



Le SMICTOM sur Facebook

Les réseaux sociaux accompagnent les habitants dans leur vie quotidienne. C'est tout naturellement que le SMICTOM y a trouvé sa place.

En 2024, **3 075 abonnés** sur la page Facebook, soit une **augmentation de 8%**.



La lettre « SMICTOM & vous, 100% tri, zéro déchet »

Il s'agit d'une lettre d'information pratique qui traite de thèmes particuliers en lien avec l'actualité afin d'informer les habitants sur tous les sujets liés à la gestion des déchets (services proposés par le SMICTOM, le tri, la prévention des déchets, le compostage etc.).

Distribuée à **49 000 exemplaires**, 3 fois par an. Numéro 15 distribué à 49 000 exemplaires en mai, (tout le territoire), numéro 16 (édition spéciale uniquement pour les habitants du secteur A impactés par les changements de modalités de collecte) distribué à **36 000 exemplaires** en octobre.



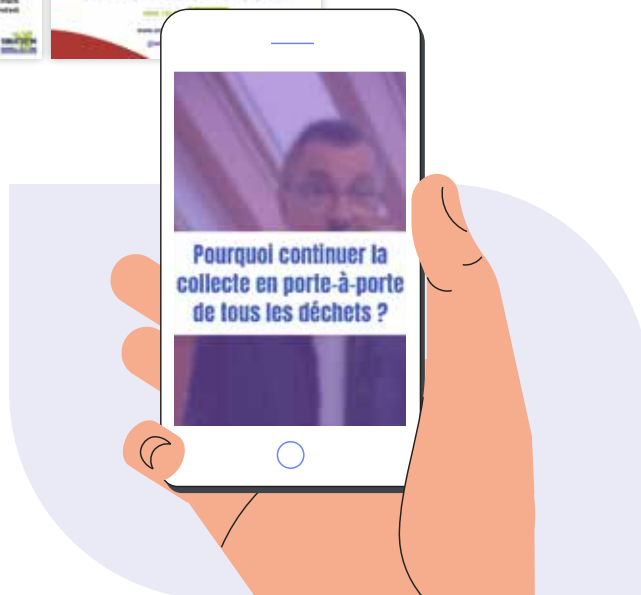
Les campagnes de communication

Une communication ciblée pour informer les usagers des changements de modalités de collecte

Les changements de modalités de collecte intervenant au 1^{er} mars 2025 ont nécessité l'élaboration d'un large plan de communication dédié et d'outils personnalisés. En complément du numéro spécial SMICTOM & VOUS n°16, un courrier personnalisé a été distribué par les équipes du SMICTOM auprès des **29 000 foyers concernés dans les 22 communes du secteur A.**

Des kits de communication personnalisés ont été réalisés pour chaque commune afin qu'elles puissent se faire le relai des opérations mises en œuvre (arrêt de la collecte bicompartimentée puis retrait des cloisons). Ceux-ci comprenaient :

- > un article pour le bulletin municipal,
- > un article pour le site web de la commune avec visuels
- > ainsi que des publications prêtes à l'emploi pour les réseaux sociaux.



Une communication renforcée pour informer les usagers et favoriser la transition vers l'obligation du tri à la source des biodéchets effective au 1^{er} janvier 2024.

Pour faire connaître les solutions mises en œuvre par le SMICTOM pour répondre à l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets, une campagne de communication a été déployée à l'échelle du territoire.

Des réunions publiques ont été tenues et des publications réalisées afin d'inciter au compostage et favoriser l'utilisation des points d'apport volontaire (abri-bacs biodéchets) implantés en décembre 2023 et janvier 2024.

Ainsi ont été conçus par les services du SMICTOM :

- > une campagne de communication pour inciter à composter
- > des affiches et un guide pour apprendre à composter
- > une campagne numérique sur les réseaux sociaux
- > les habillages des bornes à biodéchets
- > un mémo tri à destination des habitants
- > un mémo tri à destination des restaurants scolaires

La campagne « Trier ne suffit plus »

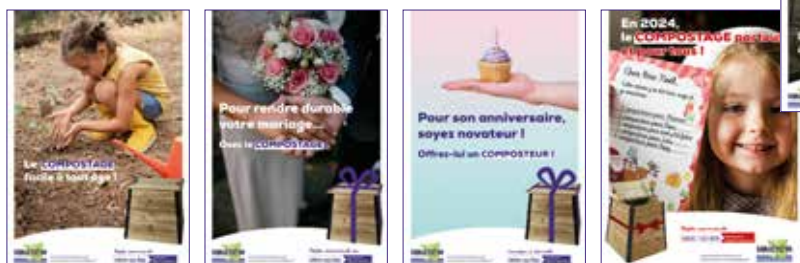
Le SMICTOM a poursuivi la promotion de sa campagne de prévention des déchets « trier ne suffit plus » lancée en 2023 par voie d'affichage ainsi que par le biais de son site dédié :

www.lasolutioncestvous.fr

Les fiches thématiques pour apporter conseils aux habitants ont été distribuées dans le cadre des interventions de terrain.



L'objectif : inciter toujours davantage les consommateurs à devenir acteur d'une consommation durable.



campagne de communication compostage



visuels réseaux sociaux



habillage pour les bornes biodéchets



guide compostage



mémo tri à destination des habitants

consignes à destination des restaurants scolaires

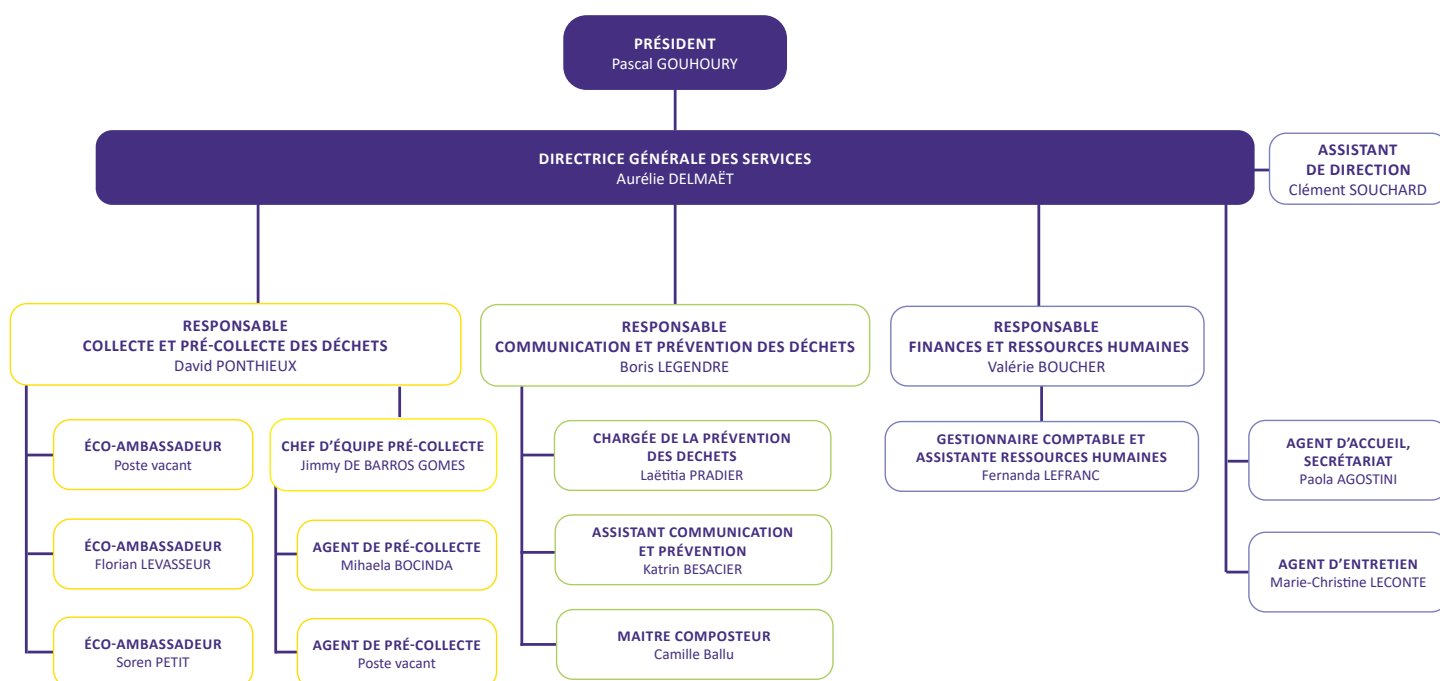


Les services du SMICTOM : organigramme

Désormais réunis en 3 pôles (Collecte/Pré-collecte, Communication/Prévention des déchets et Administration générale/Finances/RH), les services du SMICTOM se sont adaptés aux évolutions du territoire et du service afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

À ce titre un nouvel organigramme a été adopté par les élus lors du Comité syndical du 2 juillet 2024.

Organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau



Service collecte et pré-collecte des déchets



Service communication et prévention des déchets



Service administration générale

au 31 décembre 2024

L'emploi d'insertion

Dans une politique de développement durable, le SMICTOM souhaite favoriser l'emploi des personnes qui n'ont que peu, voire aucune expérience professionnelle, ou qui rencontrent des difficultés d'insertion. C'est pourquoi, conformément à l'article 14 du nouveau code de la commande publique, l'action d'insertion fait partie des conditions d'exécution du marché de maintenance des bacs. Le service Allo déchets fait quant à lui l'objet d'un marché réservé aux structures de l'insertion professionnelle.

Le prestataire du marché : L'association In'pact (anciennement AIPRÉFON) est une structure d'insertion et de formations professionnelles ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficultés grâce aux métiers liés à l'environnement.

Mode de gestion du service de collecte	Prestation de services
Fréquence des collectes par semaine	0,5 à 6



En 2024 In'pact a accueilli 19 demandeurs d'emploi. Au cours de l'année, 14 d'entre eux sont sortis en emploi durable ou en formation certifiante (soit 75% de sorties positives). La société In'pact accompagne 31 personnes en CDDI (contrat d'insertion) soit 20 ETP.

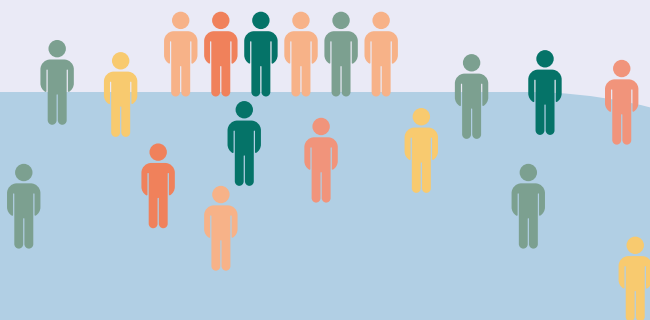


TABLEAU DE BORD DE SYNTHESE DES INDICATEURS

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Cette partie synthétise les indicateurs clés du service de collecte des déchets délivré par le SMICTOM.



Caractéristiques du syndicat de collecte

Nom SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Compétence Collecte
Nombre de communes 35
Taux d'habitat vertical 34 %
Population desservie 105 161 (source INSEE 2021)

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Évolution par rapport à 2023		
Tonnage total de déchets collectés en 2024 par le SMICTOM	39 912 tonnes	+ 1 %
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	98 %	0 pts
Ratio par habitant des déchets ménagers collectés	379,5 kg/hab	+0,9 %
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles collectées (avec assimilés)	250 kg/hab	0 %
Ratio par habitant des déchets verts collectés	43 kg/hab	+2,4 %
Ratio par habitant des emballages et journaux magazines collectés	52 kg/hab	+4 %
Ratio par habitant du verre collectés	32 kg/hab	- 3 %
Ratio par habitant de déchets alimentaires collectés	2 kg/hab	+ 100%
Taux de refus du centre de tri	17.34 %	+ 3.41 pts
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèterie	182 kg/hab	
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Valorisation énergétique, recyclage, compostage	Valorisation énergétique, recyclage, compostage

Indicateurs financiers

	Montant total	En €/hab
Contributions des collectivités adhérentes	14 859 421, 44 €	141 €

LA COLLECTE



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

56 Route de Bourgogne
VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Tél : 01 60 70 88 99
communication@smictom-fontainebleau.fr

Une question ?
Numéro vert 0 800 133 895
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

smictom-fontainebleau.fr
@smictomfontainebleau

LE TRAITEMENT

SMITOM-LOMBRIC

ZAC du Tertre de Chérisy CD 408
77000 VAUX LE PENIL

SIREDOM

**Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie
par les Déchets et Ordures Ménagères**
Bureaux : Z.I. DU BOIS CHALAND
63 RUE DU BOIS CHALAND CE 2946 LISSES
91029 EVRY

BEGEVAL

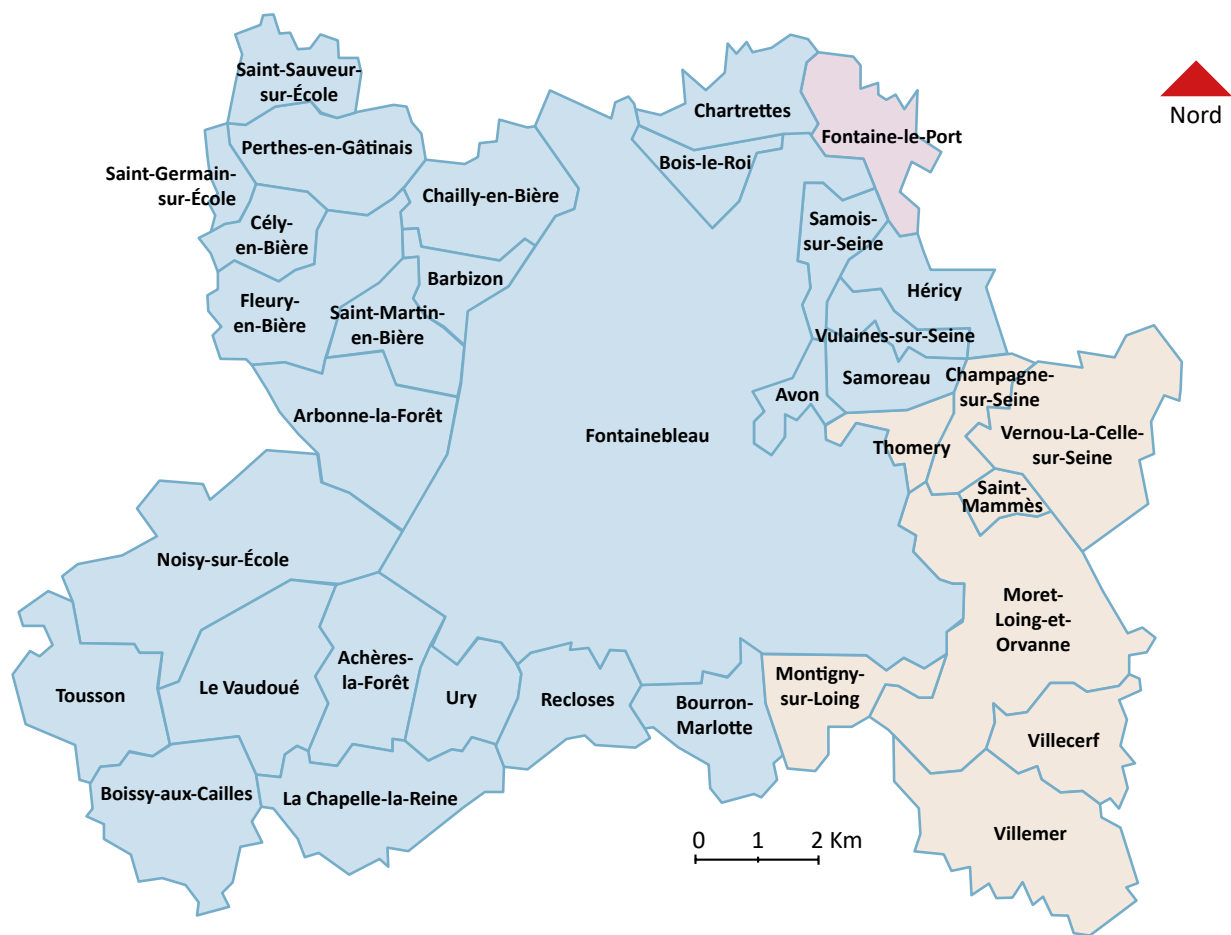
Route de Bouzonville-en-Beauce
PITHIVIERS 45300

Rapport établi par les services du SMICTOM Présenté au comité syndical du 30 juin 2025.
Merci d'imprimer ce rapport, si possible, sur papier recyclé

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de communes Moret Seine et Loing



- Communauté d'Agglomération
du Pays de Fontainebleau
- Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux
- Communauté de Communes
Moret Seine et Loing

NB : La population utilisée pour le calcul des ratios provient du recensement 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

Population : 70 909

Commune	Habitants
Achères-la-Forêt	1215
Arbonne-la-Forêt	1022
Avon	13750
Barbizon	1305
Bois-le-Roi	6165
Boissy-aux-Cailles	282
Bourron-Marlotte	2869
Cély-en-Bière	1280
Chailly-en-Bière	2208
Chartrettes	2632
Fleury-en-Bière	699
Fontainebleau	16308
Héricy	2607
La Chapelle-la-Reine	2266
Le Vaudoué	748
Noisy-sur-École	1881
Perthes-en-Gâtinais	2108
Recloses	642
Saint-Germain-sur-École	373
Saint-Martin-en-Bière	765
Saint-Sauveur-sur-École	1152
Samois-sur-Seine	2118
Samoreau	2473
Tousson	346
Ury	914
Vulaines-sur-Seine	2781



Tonnages collectés en 2024

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets alimentaires en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages et papiers en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Achères-la-Forêt	251,91	0,87	-	70,31	50,43	-
Arbonne-la-Forêt	260	1	172	52	25	-
Avon	3266	56	176	630	317	-
Barbizon	591	2	263	86	84	-
Bois-le-Roi	1440	3	370	333	205	-
Boissy-aux-Cailles	56	-	-	18	9	5
Bourron-Marlotte	718	6	134	172	128	-
Cély-en-Bière	290	1	212	60	37	-
Chailly-en-Bière	556	2	343	117	57	-
Chartrettes	651	6	189	149	88	-
Fleury-en-Bière	149	1	111	28	22	-
Fontainebleau	4913	33	138	880	550	-
Héricy	604	2	100	156	95	-
La Chapelle-la-Reine	510	9	-	103	129	-
Le Vaudoué	148	1,0	-	49	36	11
Noisy-sur-École	416	3	-	126	60	27
Perthes-en-Gâtinais	452	3	305	100	59	-
Recloses	130	-	-	37	27	-
Saint-Germain-sur-École	72	1	74	22	16	-
Saint-Martin-en-Bière	167	1	168	44	33	-
Saint-Sauveur-sur-École	268	1	207	56	21	-
Samois-sur-Seine	590	8	111	118	89	-
Samoreau	553	2	96	144	91	-
Tousson	68	0,5	-	23	17	6
Ury	176	2	-	50	22	-
Vulaines-sur-Seine	639	5	104	148	86	-
Total	17936	149	3274	3771	2354	48

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2024

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets alimentaires en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages et papiers en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Achères-la-Forêt	207	1	-	58	42	-
Arbonne-la-Forêt	254	1	169	51	25	-
Avon	238	4	13	46	23	-
Barbizon	453	1	201	66	65	-
Bois-le-Roi	234	1	60	54	33	-
Boissy-aux-Cailles	198	-	-	65	32	16
Bourron-Marlotte	250	2	47	60	44	-
Cély-en-Bière	227	1	166	47	29	-
Chailly-en-Bière	252	1	155	53	26	-
Chartrettes	247	2	72	57	33	-
Fleury-en-Bière	213	1	158	39	32	-
Fontainebleau	301	2	8	54	34	-
Héricy	232	1	38	60	36	-
La Chapelle-la-Reine	225	4	-	46	57	-
Le Vaudoué	198	1	-	65	48	14
Noisy-sur-École	221	1	-	67	32	14
Perthes-en-Gâtinais	215	1	145	48	28	-
Recloses	203	1	-	58	42	-
Saint-Germain-sur-École	192	3	198	58	44	-
Saint-Martin-en-Bière	219	2	219	58	42	-
Saint-Sauveur-sur-École	232	1	180	49	18	-
Samois-sur-Seine	279	4	52	56	42	-
Samoreau	224	1	39	58	37	-
Tousson	198	2	-	65	50	16
Ury	192	2	-	55	24	-
Vulaines-sur-Seine	230	2	38	53	31	-
Total	253	2	46	53	33	0,7

Acquisition de composteurs individuels en 2024

	Composteurs individuels acquis en 2023	Composteurs individuels acquis en 2024	Évolution des acquisitions
Achères-la-Forêt	32	29	-
Arbonne-la-Forêt	20	15	-
Avon	75	50	-
Barbizon	24	20	-
Bois-le-Roi	150	82	-
Boissy-aux-Cailles	4	2	-
Bourron-Marlotte	61	36	-
Cély-en-Bière	26	13	-
Chailly-en-Bière	32	33	+
Chartrettes	55	34	-
Fleury-en-Bière	9	9	=
Fontainebleau	72	69	-
Héricy	48	39	-
La Chapelle-la-Reine	21	24	+
Le Vaudoué	11	11	=
Noisy-sur-École	24	18	-
Perthes-en-Gâtinais	42	26	-
Recloses	8	16	-
Saint-Germain-sur-École	6	1	-
Saint-Martin-en-Bière	18	8	-
Saint-Sauveur-sur-École	15	11	-
Samois-sur-Seine	45	37	-
Samoreau	49	38	-
Tousson	4	2	-
Ury	21	18	-
Vulaines-sur-Seine	50	36	-
Total	922	677	-

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

8 communes sur le territoire de compétence du SMICTOM.

Population : 33 226

Commune	Habitants
Champagne-sur-Seine	6643
Montigny-sur-Loing	2705
Moret-Loing-et-Orvanne	12857
Saint-Mammès	3334
Thomery	3527
Vernou-la-Celle	2648
Villercerf	736
Villemer	776



Tonnages collectés en 2024

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets alimentaires en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Champagne-sur-Seine	1630	11	136	284	139	-
Montigny-sur-Loing	767	3	104	162	97	-
Moret-Loing-et-Orvanne	3050	23	529	661	375	-
Saint-Mammès	797	5	131	144	84	-
Thomery	828	5	165	188	115	-
Vernou-la-Celle	683	5	137	151	95	-
Villercerf	161	2	31	39	28	-
Villemer	161	2	31	39	28	-
Total	8077	57	1265	1667	960	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2024

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets alimentaires en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Champagne-sur-Seine	245	2	21	43	21	-
Montigny-sur-Loing	284	1	39	60	36	-
Moret-Loing-et-Orvanne	237	2	41	51	29	-
Saint-Mammès	239	2	39	43	25	-
Thomery	235	2	47	53	33	-
Vernou-la-Celle	258	2	52	57	36	-
Villercerf	218	3	43	53	38	-
Villemer	207	3	40	50	36	-
Total	243	2	38	50	29	-

Acquisition de composteurs individuels en 2024

	Composteurs individuels acquis en 2023	Composteurs individ acquis en 2024	Evolution des acquisitions
Champagne-sur-Seine	55	50	-
Montigny-sur-Loing	73	59	-
Moret-Loing-et-Orvanne	213	196	-
Saint-Mammès	33	34	+
Thomery	72	74	+
Vernou-la-Celle	18	27	+
Villercerf	5	22	+
Villemer	8	14	+
Total	477	476	-

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX

1 commune sur le territoire de compétence du SMICTOM.

Commune	Habitants
Fontaine-le-Port	1026



Tonnages collectés en 2024

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets alimentaires en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Fontaine-le-Port	231	0,9	22	58	40	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2024

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets alimentaires en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Fontaine-le-Port	225	1	22	57	39	-

Acquisition de composteurs individuels en 2024

	Composteurs individuels acquis en 2023	Composteurs individuels acquis en 2024	Évolution des acquisitions
Fontaine-le-Port	20	15	-

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20251014-DL2025_102-DE

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

56 route de Bourgogne
VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Tél : 01 60 70 88 99
communication@smictom-fontainebleau.fr

smictom-fontainebleau.fr
 [@smictomfontainebleau](https://www.facebook.com/smictomfontainebleau)

Crédits iconographiques et photographiques :

Visuels et photographies du SMICTOM de la Région de Fontainebleau à l'exception de :
Pexels Sarah Chai (page de couverture), Freepik.com

